

SOMMAIRE

Remerciements	
Résumés	
Sommaire	
Liste des abréviations	
Liste des tableaux et Liste des figures	
Introduction -----	1
Chapitre I-METHODOLOGIE D'APPROCHE ET DE RECHERCHE-----	5
Section 1-Cadre d'études -----	5
Section 2- Revue de la littérature-----	7
Section 3- Collecte des données et leur traitement-----	15
Chapitre II-RESULTATS-----	23
Section 1- Résultat sur la comptabilité -----	23
Section 2-Les aspects fiscaux-----	29
Chapitre III-DISCUSSIONS ET RECOMMANDATIONS -----	34
Section 1-Discussions-----	34
Section 2- Validation des hypothèses-----	40
Section 3-Recommandations -----	42
Conclusion générale-----	48
Bibliographie-----	I
Annexes-----	III
Table des matières-----	X

Liste des abréviations

CA : Chiffre d'Affaires

CGI : Code Général des Impôts

CNAPS : Caisse Nationale des Prévoyances Sociales

IR : Impôt sur les Revenus

IRSA : Impôt sur les Revenus Salariaux et Assimilés

NIF : Numéro d'Identification Fiscale

OSTIE : Organisation Sanitaire Tananarivienne Inter Entreprise

PCG: Plan Comptable Général

PME : Petites et Moyennes Entreprises

STAT : Statistiques

TTC : Toutes Taxes Comprises

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

Liste des tableaux

Tableau n° 1 : Chronogramme d'activités.....	17
Tableau N°2 : Service des Ressources Humaines de la société X.....	30

Liste des figures

Figure N°01: Organisation comptable.....	21
Figure N°02 : Comptabilité de la société X.....	23

INTRODUCTION

De nos jours, la concurrence s'exerce sur plusieurs facteurs où les risques se multiplient. La réussite de l'entreprise ne se traduit plus uniquement en termes d'augmentation du bénéfice ou du rendement sur le capital investit.

La vie d'une entreprise est faite d'une multitude de décisions et d'actions. Pour évaluer ainsi la qualité de leurs décisions, les dirigeants doivent surveiller, mesurer et gérer la performance de leur organisation.

La crise politique et économique persistant à Madagascar réveille l'enthousiasme des dirigeants à chercher des moyens pour rendre leur société plus performante étant donnée la marge de manœuvre assez réduite qu'ils possèdent. La performance d'une entreprise présente un caractère multidimensionnel, cependant, elle est le plus souvent exprimée et appréhendée par des indicateurs financiers élaborés sur base des informations contenues dans les comptes annuels, ces indicateurs ont pour objet de mesurer les performances financières de l'entreprise.

Tout en se préoccupant de sa performance, les entreprises sont soumises à plusieurs obligations qu'elle ne peut négliger. Ces obligations, telles que la tenue d'une comptabilité et la fiscalité, constituent le fondement de l'organisation administrative et comptable mise en place dans le respect des textes.

En effet, la comptabilité constitue le premier système d'information de l'entreprise. Il lui fournit des données interprétant la situation de l'entreprise, son patrimoine et sa performance. Parmi les données communes à toutes les entreprises, les informations comptables occupent une place privilégiée. Toutes fois, dans un environnement turbulent et incertain, la performance de toute entreprise repose sur sa capacité à maîtriser l'information et l'utilisation de celle-ci.

Pour une meilleure exploitation de ces informations, l'automatisation de la comptabilité avec des logiciels comptables est actuellement indispensable pour gérer l'ensemble des processus dans l'entreprise. Ils aident à surveiller la survenance des opérations et assurer son suivi.

La fiscalité, définie comme étant l'ensemble des prélèvements obligatoires supportés par l'entreprise, est également une des composantes essentielles de l'environnement de l'entreprise. Elle est présente tout au long de son existence depuis sa création jusqu'à son

éventuelle disparition et affecte toutes ses opérations ainsi que toutes ses décisions. Le droit fiscal était considéré comme un ensemble de règles génératrices d'obligations de toutes sortes, obligations dont le non-respect exposerait l'entreprise à des sanctions en cas vérification.

La comptabilité et la fiscalité sont deux disciplines autonomes, qui partagent les mêmes concepts mais répondent à des objectifs différents. La comptabilité a pour but de satisfaire les besoins des investisseurs et actionnaires, elle permet de mesurer le résultat de l'entreprise, elle a pour objectif la description de sa situation financière, l'état de son patrimoine ainsi que ses performances. La fiscalité a pour but de déterminer les principes et règles d'évaluation de bénéfice imposable et modalités de taxation de celle-ci.

Obligations, risques, contraintes et sanctions ont ainsi longtemps été associés à la fiscalité. Cette situation a conduit à considérer la fiscalité comme une fatalité contre laquelle l'entreprise est désarmée, adoptant ainsi une attitude passive face à l'impôt, pire encore certaines entreprises se croyant surimposées tendent à éviter illégalement l'impôt en recourant à de multiples manœuvres juridiques et comptables.

A cet égard la présente recherche vise à étudier l'influence de la comptabilité et de la fiscalité sur la performance financière de l'entreprise. C'est pour cette raison que nous tenterons d'apporter une réponse à la question suivante : « **Comment la pratique comptable et la fiscalité peuvent conduire à une amélioration de la performance financière ?** ». C'est à cette question que nous allons essayer de répondre tout au long de cette investigation.

Nous étudierons à travers les réponses à cette question le thème : « **La pratique comptable et la fiscalité dans la recherche d'une performance financière** »

L'objectif de ce mémoire est donc de montrer l'impact de la comptabilité et de la fiscalité sur la performance financière. Il cherche à mettre en évidence la pratique comptable à travers un système informatisé et l'importance de la fiscalité dans la vie de l'entreprise.

La présente recherche poursuit deux objectifs spécifiques. Le premier objectif est de déterminer que les informations à obtenir sont d'une première nécessité car détenir des informations pertinentes et fiables améliore la performance financière de l'entreprise.

Le second objectif est de montrer qu'avoir une gestion fiscale optimale permet d'éviter les infractions aux lois en vigueur. Ceci permettra d'établir ce que l'entreprise doit entreprendre pour éviter les erreurs fiscales et de rechercher le meilleur moyen de faire face au contrôle fiscal.

Dans cette recherche, nous avançons comme hypothèses que « **l'utilisation de la comptabilité informatisée permet d'avoir des informations de qualité** ». Et que « **la maîtrise des textes fiscaux minimise le redressement fiscal** ».

Ce mémoire a permis d'effectuer des recherches sur la comptabilité et la fiscalité d'une société afin de voir les avantages et inconvénients de l'utilisation des logiciels comptables ainsi que les effets du non maîtrise des textes et lois en vigueur. Pour la société, ce travail lui a permis de se rendre compte des risques liés à la comptabilité et la fiscalité. Nous avons eu l'opportunité par conséquent, à travers cette recherche, d'approfondir et d'élargir nos connaissances théoriques sur les éléments concernant ces deux notions. Aussi, l'étude permet de constater les difficultés de la société dans le but d'apporter des recommandations pour participer à l'amélioration de sa performance financière.

Etant donné la problématique et les objectifs de la recherche, l'élaboration des démarches de l'étude pour l'obtention des résultats nécessaire à la validation des hypothèses est indispensable. Ces démarches conduiront à l'atteinte des objectifs spécifiques mais également l'objectif global car l'accomplissement des objectifs spécifiques amène à la réalisation de l'objectif global.

Le premier garant de la réussite d'une recherche est avant tout de mettre en exergue une bonne méthodologie et une bonne démarche contribuant à l'atteinte de sa finalité. La fiabilité et la réussite de cette investigation reposent en grande majorité au choix rationnel de la méthodologie.

Pour mener à terme ce travail, diverses informations sont nécessaires pour faciliter la compréhension du thème de recherche. La réalisation de notre mission n'aurait été possible sans le recours à divers matériels et méthodes. L'adoption de cette approche a abouti à l'obtention des résultats. L'analyse a été faite à partir des résultats obtenus et les recommandations ont été formulées sur la base des discussions émises.

Dans le premier chapitre méthodologie d'approche et de recherche, il est important de définir les matériels et méthodes que nous allons utilisés durant l'investigation. Il sera destiné à fournir les informations concernant les matériels et méthodes utilisés.

La première section sera consacrée au cadre de l'étude, à la justification du choix de la zone d'étude et ses caractéristiques. Elle traitera la détermination des éléments ou supports de

travail qui ont permis de réaliser l'étude et une revue de la littérature telle que les bases théoriques. Les démarches de vérification des hypothèses et leurs limites y seront également présentées ainsi que le chronogramme de réalisation de la recherche.

Nous énoncerons par la suite les résultats obtenus au cours de la recherche. Ainsi dans ce second chapitre nous révélerons les résultats sur la comptabilité ; l'organisation comptable et la description du logiciel utilisée par la société dans une première section. Dans la section suivante nous parlerons des aspects fiscaux de la société touchant l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les revenus salariaux et assimilées, ainsi que la démarche et le résultat du contrôle fiscal de celle-ci.

Le troisième et dernier chapitre concerne les discussions et les recommandations sur les résultats obtenus. Il mettra en exergue les analyses, les discussions relatives aux avantages et inconvénients de l'informatisation de la comptabilité et les erreurs fiscales pénalisantes.

Il proposera par la suite des différentes suggestions offertes aux entreprises ayant des difficultés sur la comptabilité et la fiscalité. Les recommandations mèneront également des actions à entreprendre pour faire face au contrôle fiscal afin d'améliorer la performance financière.

Et pour parfaire cette étude, nous l'achèverons par une conclusion générale ; où il y a non seulement la réponse explicite de la problématique mais aussi le résumé de cette investigation et même de pousser encore plus loin l'étude vers un contexte plus large.

Ces différentes phases expriment donc l'organisation générale de la démarche pour que cette étude puisse atteindre son terme. Toutes ces successions d'étapes vont permettre d'acquérir les connaissances nécessaires à propos de la comptabilité et de la fiscalité, mais surtout les relations existantes entre ces deux variables et la performance financière.

L'introduction est couronnée, en conséquence, il est maintenant propice de découvrir le premier chapitre de cet ouvrage qui n'est autre que « la méthodologie d'approche et de recherche ».

Chapitre I

METHODOLOGIE D'APPROCHE

ET DE RECHERCHE

CHAPITRE I : Méthodologie d'approche et de recherche

La réalisation de la présente étude a fait appel à plusieurs méthodes et outils diversifiés mais complémentaires afin de pouvoir appréhender le sujet d' une manière logique. La méthodologie de recherche établie de quelle manière sera menée l'étude, elle est importante pour bien arriver à comprendre les variables étudiées et pour développer la démarche des collectes de données à exposer dans le résultat. Ce premier chapitre nous permettra de fournir les détails qui ont permis l'accomplissement de la recherche. Il énoncera les différents matériels et méthodes utilisés pour parvenir aux résultats obtenus pour ensuite procéder à l'analyse de ces derniers. La première section portera sur la justification de la zone d'étude suivi de la présentation des caractéristiques de l'entreprise, la seconde section appuiera les approches théoriques en premier lieu ; pour terminer avec les méthodes de collecte de données employées pour la réalisation de cette recherche.

SECTION 1 : Cadre d'études

Pour parfaire notre recherche il nous a fallu trouver une entreprise pour mener notre enquête afin de valider les hypothèses et affirmer les résultats attendus. L'entreprise nous servira de matériels pour mener à bien notre travail. Les matériels sont utiles pour nous servir de support et nous aider à cerner le fondement d'une situation donnée. Ainsi cette section se subdivisera en quatre sous sections : la présentation de l'entreprise de validation, la justification de la zone d'étude, les caractéristiques d'un PME et enfin le régime d'imposition de celles-ci. Parvenons tout de suite à la justification de la zone d'étude.

1.1 Présentation de l'entreprise de validation

L'entreprise de validation a été créée en 2008. C'est une société à responsabilité limitée, de droits malgaches régis par la loi n°2003-036 du 30 janvier 2004 sur les sociétés commerciales, applicable à Madagascar. La société a pour objet l'importation et la commercialisation de marchandises générales.

Comme toute entreprise, ses objectifs consistent à maximiser son profit tout en minimisant ses charges, à vendre le plus de produits tout en satisfaisant et en fidélisant la clientèle. L'entreprise vise tout autant à appliquer un processus de qualité rigoureux pour aller toujours dans le sens de l'amélioration de son service.

1.2 Justification de la zone d'étude

Ce présent mémoire a pour thème « La pratique comptable et la fiscalité dans la recherche d'une performance financière ». Il reflète l'existence d'une interaction entre pratique comptable et fiscalité pour la recherche d'une performance financière.

Nous avons choisi cette société comme zone d'études pour les raisons qui suivent : la société a subi un contrôle fiscal durant notre période de recherche et elle utilise un logiciel comptable pour le traitement de ses opérations ce qui nous a été indispensable pour la validation des hypothèses. La société dispose également d'une structure simple favorable à notre étude.

1.3 Caractéristiques d'une PME

Les PME jouent un rôle particulièrement important dans l'économie, en raison de leur nombre et de la grande part de main-d'œuvre qu'elles occupent. Elles ont des caractéristiques spécifiques. On peut citer sa petite taille définie par le nombre de ces employés, son chiffre d'affaires; un système d'information interne simple et peu formalisé; un système d'information externe simple basé sur les contacts directs, une capacité d'innover rapidement pour s'adapter au marché. On peut classer une entreprise de PME par le nombre de ces salariés. L'effectif des employés d'une PME n'excède pas 50 employés. Le capital social peut être également un critère essentiel reflétant l'importance et le poids de l'entreprise. Il peut être considéré comme le critère le plus pertinent et fiable reflétant le poids de l'entreprise.

Les PME se caractérisent aussi par sa grande flexibilité de s'adapter à son environnement grâce à la simplicité de leurs structures et la faiblesse de leurs engagements; et par le fait d'être plus proche de son marché contrairement aux grandes entreprises, elles sont donc capables de répondre aux demandes spécifiques des clients.

Une entreprise doit payer des impôts et taxes à l'Etat. Le paiement de ces derniers dépend de certains critères de l'entreprise elle-même, ce qui nous mène à citer le régime d'imposition de la société.

1.4 Régime d'imposition

Le chiffre d'affaires réalisé par l'entité a été aux environs de Ar 196 000 000 en 2011 et d'Ar 187 000 000 en 2012. Selon le CGI, les personnes réalisant un chiffre d'affaires et/ ou revenu supérieur ou égal à Ar 200 000 000, le régime d'imposition est celui du résultat réel. Pour les personnes réalisant un chiffre d'affaires et/ ou revenu compris entre Ar 20 000 000 à Ar 200 000 000, le régime d'imposition est celui du réel simplifié. Selon le CGI 2013, le taux de

l'impôt sur le revenu est fixé à 20%. Pour le calcul de l'impôt, le bénéfice imposable est arrondi au millier d'Ariary inférieur.

En aucun cas, l'impôt calculé au titre d'un exercice ne peut être inférieur au minimum fixé ci-après : Ar 320 000, majoré de 5p.1000 du CA annuel hors taxe de l'exercice.

Nous avons parlé de la justification de notre zone d'étude, suivi des caractéristiques de la société, et enfin les activités y afférentes. La présentation de l'entreprise nous a permis de connaître le type d'entreprise étudié ce qui nous a permis de justifier son régime d'imposition.

SECTION 2 : Revue de la littérature

Les matériels ainsi définis, une telle recherche requiert des connaissances théoriques. Ce qui fait l'objet de la seconde section comprenant les bases théoriques sur la comptabilité et la fiscalité, et quelques notions sur la performance financière et la gestion financière. La méthodologie regroupe les différentes démarches de la recherche et les aspects scientifiques de celles-ci. Cette section nous permettra d'exposer les théories ainsi que les définitions des termes importants de cette recherche. Il énoncera également les obligations comptable et fiscale de l'entreprise et s'achèvera par l'énumération des moyens de collecte des données nécessaire à l'exécution de ce travail.

Dans un premier temps nous allons survoler les bases théoriques de la recherche ensuite nous entamerons les moyens de collectes des informations nécessaires à l'élaboration du résultat et enfin les méthodes d'analyse des données.

2. 1 Bases théoriques

Cette sous-section évoquera quelques notions rattachées au thème de ce travail c'est-à-dire les théories reliées à la comptabilité ainsi qu'à la fiscalité. Elle nous soulignera en quelques lignes ce qu'est la performance financière et la gestion financière.

2.1.1 Généralités sur la Comptabilité

Le système comptable constitue la base de toute la production de l'information dont disposent les agents économiques. Il apporte une forme de représentation des entités économiques et de leurs transactions. Les comptes dévoilés par le système comptable constituent l'information de base indispensable pour comprendre les incidences financières et fiscales de l'activité de l'entreprise. La comptabilité assure donc trois rôles essentielles dont : l'évaluation des résultats

et des patrimoines de l'entreprise, le contrôle de son activité et la bonne utilisation des fonds et enfin la gestion de celle-ci pour aussi l'améliorer.

- **Définition de la comptabilité**

Selon l'article 111-1 du PCG 2005, la comptabilité est un système d'organisation de l'information financière permettant de saisir, classer, évaluer, enregistrer des données de base chiffrées ou non, correspondant aux opérations de l'entité et de présenter des états financiers donnant une image fidèle de la situation financière de l'entité à la date de clôture des comptes.

Concernant les méthodes comptables, le PCG 2005, contrairement à l'ancien plan comptable, établit une distinction nette entre les méthodes comptables de bases et les principes comptables. Ainsi, il est stipulé à l'article 111-3 que les méthodes comptables comprennent les conventions comptables de bases, les principes comptables fondamentaux, les méthodes d'évaluation ainsi que les règles ou pratiques spécifiques appliquées par une entité pour établir et présenter ses états financiers.

- **Fonction et rôle de la comptabilité**

La comptabilité, en tant qu'outil, peut aussi être considérée comme un moyen de gestion, de direction et de contrôle. Elle informe les actionnaires, les créanciers, les salariés et les tiers en général, sur les activités et la situation financière de l'entreprise. Sa tenue s'inscrit dans un cadre strict soumis à des conventions et au respect de principes fondamentaux. Elle a pour mission de dégager un résultat indispensable aux décideurs mais aussi important pour ses partenaires. Elle a également un devoir d'information, à l'égard des apporteurs de capitaux tel que les associés ou les banques, sur sa capacité à faire face aux dettes et son aptitude à la croissance. La comptabilité doit aussi satisfaire les obligations d'information légales vis-à-vis de l'administration fiscale et organismes sociaux.

Afin de satisfaire ses objectifs d'information, la comptabilité va procéder à l'énumération de l'ensemble des opérations qui relie l'entreprise à son environnement économique et financier, pour les analyser, puis les traiter en vue d'élaborer des documents reliant à la fois son activité et sa situation financière. En fait la comptabilité va collecter toutes les informations relatives aux opérations économiques qu'elle réalise, grâce aux documents qui les accompagnent ; par exemple, une opération d'achat ou de vente s'accompagnera toujours d'une facture. Ce sont

les "pièces comptables" qui sont des moyens de preuve en cas de litige sur une opération figurant en comptabilité.¹

La comptabilité doit fournir des informations soit à des utilisateurs internes, soit à des utilisateurs externes à l'entreprise. L'information à destination des utilisateurs internes relève plutôt de la comptabilité de gestion. Elle est destinée à faciliter la prise de décision et elle a, par conséquent, un contenu prévisionnel assez prononcé. Elle est influencée par les caractéristiques techniques propres à chaque entreprise.

Les PME doivent tenir une comptabilité complète, par un système de livres et de comptes, dans le respect partiel des règles en vigueur de la double comptabilité. Les comptes ouverts doivent être repris dans un système de comptes correspondant à la nature de l'activité. Au minimum, les entreprises doivent établir un inventaire de ces biens, créances, dettes et obligations, etc. Les comptes annuels tels que le bilan, compte de résultat et annexes doivent présenter une image fidèle du patrimoine de l'entreprise et de son résultat.

▪ **Caractéristiques qualitatives de l'information financière²**

Pour les besoins de la prise de décision, les états financiers doivent garantir la transparence sur la réalité de l'entité en présentant une information complète et utile.

Cette information doit satisfaire aux caractéristiques qualitatives suivantes :

L'intelligibilité : une information est intelligible lorsqu'elle est facilement compréhensible par tout utilisateur ayant une connaissance raisonnable des affaires et des activités économiques et de la comptabilité et ayant la volonté d'étudier l'information d'une façon raisonnablement diligente.

La pertinence : une information est pertinente lorsqu'elle peut influencer les décisions économiques des utilisateurs en les aidant à évaluer des événements passés, présents ou futurs ou en confirmant ou corrigeant leurs évaluations passées.

La pertinence d'une information est liée à sa nature et à son importance relative.

¹ http://comptabilite.awardspace.com/fonctions_comptabilite.php

² Guide annoté de Plan comptable générale 2005 ; Arrêté n°3169 du 14 Avril 2005

La fiabilité : une information est fiable lorsqu'elle est exempte d'erreurs, d'omissions et de préjugés significatifs, et lorsque son élaboration a été effectuée sur la base des critères suivants :

- recherche d'une image fidèle ;
- prééminence de la réalité sur l'apparence ;
- neutralité ;
- prudence ;
- exhaustivité.

La recherche de l'image fidèle implique notamment le respect des règles et des principes comptables.

Toutefois, dans le cas exceptionnel où l'application d'une règle comptable se révèle impropre à donner une image fidèle de l'entité, il doit y être dérogé.

Il est alors nécessaire de mentionner dans l'annexe aux états financiers les motifs de cette dérogation.

La comparabilité : une information est comparable lorsqu'elle est établie et présentée dans le respect de la permanence des méthodes et permet à son utilisateur de faire des comparaisons significatives dans le temps au sein de l'entité et dans l'espace, au niveau national et international entre les entités.

▪ **Obligations comptables**

Chaque entreprise est légalement tenue de tenir une comptabilité. Les obligations légales varient toutefois en fonction de la taille et de la nature de l'entreprise visée. Sur le plan comptable, les différences entre petites, moyennes et grandes entreprises sont considérables. Les petites entreprises telles que les entreprises individuelles ou certaines formes juridiques

Chaque entreprise est légalement tenue de tenir une comptabilité. Les obligations légales varient toutefois en fonction de la taille et de la nature de l'entreprise visée. Sur le plan comptable, les différences entre petites, moyennes et grandes entreprises sont considérables.

Les petites entreprises telles que les entreprises individuelles ou certaines formes juridiques spécifiques font l'objet d'une comptabilité simplifiée telle la comptabilité de trésorerie. L'entrepreneur ne doit tenir à jour qu'un nombre limité de documents comptables: un journal de trésorerie, un journal d'achats, un journal de ventes et un livre d'inventaire. Les moyennes et grandes entreprises doivent tenir une comptabilité d'engagement, plus complexe, ce qui entraîne un certain nombre d'obligations connexes.

Tout système comptable doit, d'une manière ou d'une autre satisfaire des fonctions essentielles :

- procéder chronologiquement à l'enregistrement comptable des opérations affectant le patrimoine de l'entreprise. Les livres obligatoires retracent ces enregistrements, à l'appui de pièces justificatives ;

- Contrôler l'existence et la valeur des éléments actifs et passifs du patrimoine par un inventaire ;

- Etablir des comptes annuels à la clôture de l'exercice (le bilan, le compte de résultat et les annexes).

La tenue des documents pour satisfaire ces fonctions est une obligation légale prescrite par la loi comptable.

▪ **Pratique comptable**

Le système d'information comptable, caractérisé par les pratiques comptables, est le premier système d'information de toute entreprise. La pratique comptable se caractérise par la production des données comptables. Les données comptables sont des données de gestion interne disponibles dans l'entreprise, et les informations comptables sont les données comptables qui contribuent aux processus de prise de décision. Les données sont comme une matière brute nécessaire à la production d'informations.

La pratique comptable est définie par deux dimensions : une dimension « objective » : un système de données disponibles à base comptable, qui recouvre à la fois la comptabilité générale, le contrôle de gestion, l'analyse financière et l'élaboration de tableaux de bord ; et une dimension « subjective » : l'utilisation de ces données par l'entreprise en réponse aux besoins.³

2.1.2 Généralités sur la Fiscalité

La gestion fiscale a pour objectif d'éviter les infractions pour non paiement ou retard des obligations en matière d'impôts et de taxes pouvant assaillir les résultats de l'entreprise. La fiscalité repose sur le Code Général des impôts et la Loi de finances qui définissent les impôts et taxes applicables pendant l'exercice.

³ CHAPPELLIER Philippe « Profil de dirigeants et données comptables de gestion en PME », Revue Internationale PME, vol. 10, n° 1, p.9

▪ Définition de la fiscalité

La fiscalité est une affaire des personnes physiques, administratives et particulières. Elle se définit comme étant l'ensemble des lois, des moyens permettant à l'Etat d'alimenter la trésorerie par la perception des impôts. En d'autre terme, la fiscalité est l'ensemble des lois, règlements et pratique relatifs à l'impôt.⁴

Et il est donc nécessaire de comprendre que la fiscalité est un terme commun regroupant les impôts, les taxes et les prélèvements parafiscaux.

▪ Définition l'impôt

L'impôt est un prélèvement à assurer la couverture et la répartition des dépenses publiques. Il repose sur le principe de l'égalité devant le service public. Il exprime l'idée de solidarité et d'égalité réelle face aux charges publiques et justifie la contribution des citoyens aux dépenses, indépendamment des avantages reçus s'opposant en cela à la théorie de l'impôt contre partie. Mais il faut observer que l'impôt ne répartit pas toutes les dépenses publiques puisque certaines ne sont pas couvertes par des recettes fiscales.⁵

▪ Caractéristiques de l'impôt

L'impôt est un prélèvement pécuniaire et définitif. Sur le plan économique, le prélèvement fiscal joue un rôle important dans l'intervention et la régulation économiques puisqu'il joue aussi bien sur le revenu disponible des ménages que sur le budget de l'État.

L'impôt est obligatoire, ce caractère est lié à la légitimité du pouvoir public, les contribuables sont tenus à l'obligation de s'acquitter de l'impôt sous peine des sanctions prévues par la loi.

Les revenus des sociétés civiles et commerciales provenant de l'exercice d'activité à Madagascar sont imposables à l'impôt sur les revenus règlementé par les articles 01-01-01 à 01-01-23 du CGI. L'impôt est déterminé à partir du résultat réel tel qu'il ressort de la comptabilité tenue conformément au PCG 2005. Toutes fois des retraitements doivent être effectués pour tenir compte des particularité du droit fiscale.⁶

⁴ BERNARD et Al, Dictionnaire économique et financier, éd. Seuil, Paris, 1978

⁵ EMMANUEL DISLE-JACQUES SARAT, Fiscalité Appliqué édition 93184 TOME 1, p.13

⁶ Cours de comptabilité des sociétés ; 3^{ème} Année, Année Universitaire 2010-2011

- **Les composantes de l'impôt**

La base imposable

C'est l'élément sur lequel l'impôt prend sa source. Cet élément est en général le revenu résultant d'une activité, d'un service ou d'un capital et même d'une personne physique, la recherche de la imposable se fait par la déclaration faite par les contribuables. Pour le calcul de l'impôt, c'est la somme sur laquelle on applique le taux pour obtenir l'impôt d'où la quantité de la base qui est prise en considération.

L'assiette de l'impôt

Le revenu net imposable à l'impôt sur le revenu est déterminé sur la base d'une comptabilité conforme à législation comptable des entreprises après déduction des dépenses et des charges professionnelles. Ainsi l'assiette fiscale est égale à l'ensemble des revenus d'opérations sous déduction des charges liées à l'exploitation.

Le Fait générateur

Ce fait générateur est précisément l'acte qui fait naître une obligation. Il y a lieu de le définir comme le fait ou l'acte juridique qui donne naissance à la dette fiscale, par le simple fait de sa réalisation, le fait générateur place le contribuable dans les champs d'application de la loi fiscale et donne en même temps naissance à la créance d'impôt au profit de l'Etat.

Le taux de l'impôt

C'est la proportionnalité déterminée par la loi exprimée en pourcentage. Il est appliqué à une assiette donnée pour la détermination de l'impôt à payer. Le taux est fixé à l'avance par la loi fiscale. C'est donc le pourcentage qu'on applique à la matière pour obtenir l'impôt.⁷

- **Obligation fiscale**

Il y a un certain nombre d'obligations fiscales dont l'entreprise devra s'occuper en pratique de la loi. Etant donné que l'existence de tout système fiscal a pour finalité, l'acquittement correct par le contribuable de ses obligations fiscales vis-à-vis de l'Etat, le contribuable a beaucoup d'obligations qui pèsent sur lui aux quelles il doit s'acquitter. Ces obligations fiscales sont définies dans le Code Général des impôts, recueil qui régleme le contrôle fiscal à savoir : l'identification du contribuable, la tenue et la régularité des documents

⁷ Cours de Fiscalité; 2^{ème} Année, Année Universitaire 2009-2010

comptables, le paiement des droits dus, la souscription de la déclaration, déclaration au début de l'exercice des activités, déclaration d'opérations. Toutes ces obligations doivent être respectées par le contribuable faute de quoi l'Administration est en mesure de soumettre à l'entreprise les divers amendes et pénalités régis par la loi correspondant à l'erreur ou à l'omission commis par le contribuable.

L'entreprise ou association dont l'exercice comptable coïncide avec l'année civile clos le 31 Décembre doit effectuer sa déclaration avant le 01 Mai de l'exercice suivante, l'entreprise ou association dont l'exercice est clos le 30 Juin de l'année N avant le 01 Octobre de l'année N. Pour les autres entreprises la déclaration se fait dans les deux mois après la clôture de l'exercice.

2.2 Notion sur la performance financière

La notion de performance signifie «achèvement». Dans la littérature, plusieurs définitions sont conjointement ou indistinctement employées en vue d'établir de manière précise le concept de performance. On peut définir la performance comme un résultat mesuré par des indicateurs ; elle renvoie à un résultat positif et au potentiel qui désigne simultanément les résultats et les actions mises en œuvre pour les atteindre.⁸ La performance est un terme utilisé pour qualifier la qualité du résultat obtenu par suite d'un investissement, par une entreprise, dans un projet ou, par un investisseur, dans un titre financier. Il est possible d'apprécier la performance financière à partir des critères qui font intervenir les données comptables de l'entreprise. Ainsi la performance exprime le degré d'accomplissement des objectifs poursuivis par l'entreprise.

La performance financière est les résultats comptables des activités économiques de l'entreprise, il s'agit de mesurer les résultats financiers de l'organisation. La mesure de la performance est un des éléments d'analyse retenue en vu d'apprécier une entreprise. La performance implique pour une entreprise un suivi régulier des résultats obtenus afin de permettre au manager de l'optimiser. C'est ainsi que l'on considère comme performance dans l'entreprise tout ce qui contribue à atteindre les objectifs et à améliorer la situation financière de celle-ci.

⁸ <http://www.trader-finance.fr/lexique-finance/definition-lettre-P/Performance.html>, Août 2013

2.3 La gestion financière et la performance

La gestion financière d'une entreprise est définie comme l'ensemble du processus de traitement des informations financières. Ainsi, elle est composée par les informations financières de l'entreprise et les outils utilisés pour l'obtention de ces informations.

La gestion financière, indispensable dans la prise des décisions, vise à assurer en permanence la disposition de moyens de paiement pour les charges de l'entreprise assurant de ce fait la disponibilité de trésorerie à plus long terme pour satisfaire les engagements financiers. Elle consiste aussi à contrôler et à gérer les ressources et les emplois pour maximiser le profit.

Le marché de la gestion financière couvre trois domaines distincts mais qui deviennent complémentaires : la gestion comptable et financière (comptabilité, trésorerie et immobilisations) ; la fiscalité ; et la gestion des performances financières (analyse et reporting financier, consolidation de gestion et statutaire, élaboration budgétaire, planification, simulation et analyse prévisionnelle). La performance financière de l'entreprise s'attache donc à la gestion financière, à la notion de prévision, d'analyse et à la prise de décision.⁹

Cette sous-section nous a aidés à élargir nos connaissances sur les différentes notions nécessaires à notre étude telles que les définitions et caractéristiques de la comptabilité et de la fiscalité. Elle nous a aussi aidés dans la compréhension de ce que l'on entend par performance et gestion financière. La revue de la littérature ainsi terminée, nous allons entamer dans une troisième section la collecte des données et leur traitement.

SECTION 3 : Collecte des données et leur traitement

Cette dernière section va nous définir les étapes nécessaires pour mener à bien le traitement du thème. Elle sera subdivisée en deux sous-sections ; la première énumèrera les moyens de collecte des données utilisés lors de cette étude : la documentation, une visite d'entreprise, la construction du questionnaire et l'entretien ; et la seconde citera les méthodes d'analyse de

⁹ <http://www.silicon.fr/> les entreprises investissent dans la gestion de la performance financière.html

Chapitre II
RESULTATS OBTENUS

celles-ci telles que la méthode hypothético-déductive et l'approche systémique. Commençons tout de suite par la récapitulation des moyens de collecte des données.

3. 1 Moyens de Collecte des données

Cette étude n'a pas lieu d'être sans les données nécessaires pour répondre à la problématique. La collecte des informations est donc une étape primordiale à la recherche. Il existe plusieurs façons de recueillir de l'information. Les instruments les plus répandus sont l'enquête et le questionnaire. Les informations recueillies ont une importance relative dans un travail de recherche. Ce qui justifie la seconde section de ce chapitre : les moyens de collecte des données comprenant la documentation et l'enquête qui à son tour est composé par la construction du questionnaire et l'entretien.

3.1.1 Documentation

La recherche documentaire est une des étapes à faire pour une recherche. Elle consiste à trouver des sources pour s'informer sur un sujet, et répondre à une question. Elle permet également de rassembler le plus d'informations possible pour faciliter la compréhension du sujet. Ainsi une collecte de documentation concernant notre thème et sur le résultat attendu a été réalisée afin de répondre à la problématique, de se familiariser avec le sujet et en savoir plus sur de différentes théories.

La bibliographie a été utilisée pour les besoins de la recherche en question. Elle a aidé à guider la présente étude et assimiler les connaissances nécessaires pour la mener à bien. Elle est constituée d'ouvrages, de mémoires, de rapports et d'articles. Elle nous a également permis d'avoir diverses définitions relatives aux termes importants du sujet.

Parmi les méthodes de documentation nous avons aussi consulté des sites. La consultation des sites Internet a été d'une grande aide pour élargir les connaissances sur le thème étudié et pour compléter les sources de données. La combinaison des informations fournies par les documents consultés a facilité la compréhension des éléments importants pour la mise en œuvre du travail. Nous avons également obtenu des documents au sein de la société tels que les états financiers, son tableau de redressement fiscal et un état de paie.

3.1.2 Visite d'Entreprise

La visite d'entreprise nous a permis de recueillir des données primaires et des informations à partir d'un questionnaire servant de guide pour l'entretien. L'obtention des informations peut

prendre la forme d'un entretien face à face (interview), par voie téléphonique, par courrier électronique ou par dépôt d'un questionnaire.

La visite d'entreprise a été d'une grande aide pour notre recherche car elle a permis la découverte de faits, l'amélioration des connaissances ou la résolution de problèmes. Pour ainsi dire, il s'agit d'une recherche poussée d'informations, avec le but de l'exhaustivité dans la découverte des informations inconnues.

Pour la réalisation de la visite tout d'abord il a fallu créer un questionnement qui nous a permis d'améliorer nos connaissances et de poser le problème.

3.1.3 Construction du questionnaire

Les informations ont été recueillies sur la base d'un questionnaire administré en face-à-face. Le questionnaire est une présentation écrite sous forme de questions et il est utilisé pour les fins de recherche auquel nous avons eu recours. Si nous voulons le classer parmi les différentes classes de collecte d'information, il est dans la rubrique enquête qui représente un intermédiaire entre l'observation et l'expérimentation Il a été adressé au comptable et au responsable du service comptabilité de l'entreprise. Le questionnaire permet de recueillir les opinions, les perceptions du répondant concernant la fiscalité et l'informatisation de l'entreprise. Le questionnaire a été élaboré en fonction des objectifs de recherche, en tenant compte des hypothèses préétablies et des informations à collecter.

Le questionnaire se compose en deux parties : la première partie porte sur l'identification de l'entreprise ; comprenant des questions filtres¹⁰ question introductive vérifiant le profil des répondants, c'est à dire, un profil pertinent pour la réalisation de l'expérience en cours. La seconde met l'accent sur la fiscalité faite de questions ouvertes, question laissant au répondant la liberté de choisir ses propres mots.

3.1.4 Entretien

Pour le besoin de notre travail de recherche, nous avons opté pour un entretien libre. Des différents entretiens semi-directifs auprès de différents acteurs ayant un rapport avec la fiscalité et la comptabilité ont été menés pour creuser les informations et à tirer profit au maximum de ce que dit l'enquêté. L'entretien après avoir été préparé a été ensuite conduit puis analysé à l'aide d'un système organisé de thèmes pouvant structurer l'entretien. C'est en entretien que l'on a collecté de nombreux éléments riches et utiles à la présente étude. Il a été

¹⁰ <http://www.e-marketing.fr/Definitions-Glossaire-Marketing/Question-filtre-6251.htm>

dirigé vers la précision des hypothèses et à la validation de celles-ci. L'objectif de ces entretiens est de recueillir le plus d'informations de vive voix auprès de sujets qui expriment leur propre expérience ou témoignent de faits qu'ils ont observés.

L'avantage de ce type de récolte de données est la richesse de l'information, les réponses ne se limitent pas à des choix multiples, ils peuvent être discutés avec le répondant et même d'aborder d'autres questions que celles posées. Pour conduire l'entretien le dressage d'un questionnaire a été nécessaire en guise d'orientation.

Nous avons choisi comme répondants des personnels de la société qui sont le responsable du domaine de la comptabilité, pour les questions concernant la comptabilité elle-même et la fiscalité, ainsi que le gérant de l'entreprise pour les questions au niveau des décisions prises au sein de l'entreprise pour répondre aux questions inventoriées dans le questionnaire grâce à des entretiens. Le personnel du service comptabilité constitue notre principale source d'information car il détient les renseignements sur la comptabilité. Son processus et son organisation et quelques renseignements sur la fiscalité nous a permis d'observer et de recueillir ce dont nous avons besoin pour l'accomplissement de notre recherche.

3.2 Méthodes d'analyse des données

Nous avons énuméré ci-dessus la méthodologie globale et les moyens de collecte des données. Dans la dernière section nous allons exposer la méthodologie spécifique utilisée pour l'analyse de données reçues pour en dégager des recommandations. Une fois toutes les données recueillies, la prochaine étape est l'analyse des résultats obtenus qui servira à confirmer les hypothèses de recherche et de mener à l'interprétation des résultats.

3.2.1 Méthode hypothético-déductive

L'approche hypothético-déductive va du général au particulier. La détermination d'une théorie de portée générale précède la vérification dans une situation particulière. La méthode hypothético-déductive est une méthode scientifique qui consiste à formuler une hypothèse afin d'en déduire des conséquences observables futur, de prédictions mais également d'en déterminer la validité. Il s'agit de formuler l'hypothèse et puis proposer les résultats attendus de ces hypothèses. On réalise ensuite une observation de l'expérience et on en déduit si d'après l'observation l'hypothèse est approuver ou non et enfin proposer des solutions.

La démarche déductive est une démarche qui passe par la démonstration et dont le point de départ est une hypothèse ou la confrontation d'une théorie; c'est une démarche qui part d'hypothèses de modèles ou de théories déjà éprouvées dont les résultats ou conclusions sont

connus dans d'autres études ou contextes de recherche. Lorsqu'on est face à un problème, cette méthode nous permettra de débiter avec des théories générales de tous les facteurs possibles qui seront susceptibles d'affecter les résultats attendus et d'en soustraire de ces théories des hypothèses spécifiques sur ce qui pourra se passer.

Ainsi, l'organisation de la recherche tourne autour des hypothèses suivantes :

- «L'utilisation d'une comptabilité informatisée permet d'avoir des informations de qualité» ;
- « La maîtrise des textes fiscaux minimise les risques de redressement fiscal ».

3.2.2 L'Approche Systémique

L'approche systémique est une discipline utilisée par les entreprises pour trouver des solutions répondant à sa complexité et pour accompagner les perpétuels changements qui surviennent dans son environnement.

L'approche systémique est l'un des instruments efficace pour essayer de comprendre comment fonctionne l'entreprise, l'approche systémique est de ce fait particulièrement apte à éclairer et orienter l'action des décideurs.¹¹

- Définition de l'Entreprise

L'entreprise est un organisme financièrement indépendant produisant pour le marché de bien ou de service en vue de réaliser un profit et cela en combinant des facteurs de production.

L'entreprise est un système combinant des éléments de production en relation d'interdépendance et qui poursuit des objectifs dans le cadre des règles de fonctionnement élaborées dans le but de réaliser un profit.¹²

- Définition d'un système

Un système est constitué dans une structure de composants : d'ensembles et de sous-ensembles, de parties et de sous-parties, de modules, ou de sous-modules, de processus ou des composantes coordonnés de telle sorte que les éléments de cet ensemble forment une unité participant à un système de rang supérieur. Tout ce qui fonctionne ensemble est système.

Un système poursuit des finalités qui se concrétisent sous formes de buts et d'objectifs à atteindre, dans un environnement donné. Pour un observateur, le système est vu comme une

¹¹ Daniel Durand, *La systémique*, PUF "Que sais-je?" n°1795, 1979 p.5

¹² Cours de Comptabilité Générale, 1^{ère} Année, Année Universitaire 2008-2009

organisation douée d'un comportement conformément aux objectifs à atteindre. L'organisation doit permettre au système de fonctionner et de se transformer pour atteindre ses objectifs

- L'entreprise vue comme un système

L'entreprise est considérée comme un système avec un environnement. Les concepts fondamentaux définissant un système peuvent être utilisés pour envisager l'entreprise dans :

-la complexité : l'entreprise est composée de sous-systèmes et d'un environnement

-la globalité : le tout est plus grand que la somme des parties qui compose l'entreprise,

-l'organisation : comprenant des niveaux hiérarchiques structurels et des processus fonctionnels,

-l'interaction : le changement d'une condition économique influence les autres conditions économiques du système.¹³

Aussi, l'entreprise peut ainsi être vue comme un système dynamique ouvert qui interagit avec son environnement. L'entreprise est influencée par des événements qui induisent des prises de décisions, qui influencent à leurs tours par rétroaction, son environnement et son fonctionnement. Le principe de rétroaction permet ainsi à l'entreprise de renforcer ou de compenser les effets induits par les flux d'informations entrants et sortants, assimilés à la prise de décision. L'approche systémique permettra de comprendre, d'observer, d'aborder les processus du changement; d'étudier les interrelations; d'interpréter. Il permettra également de mettre en avant les forces ainsi que les faiblesses du système pour pouvoir analyser les problèmes dans leur globalité ; d'identifier les processus clés ainsi que les risques susceptible d'atteindre l'entreprise.

3.2 Limite de l'étude et chronogramme des activités

La recherche à été menée suivant un ordre des activités faites que nous allons voir dans la sous section chronogramme des activités. Lors de la recherche, quelques limites ont été également rencontrées, celles-ci constituent un handicap qui empêche l'atteinte des objectifs.

¹³ Gérard Donnadiou & Michel Karsky, *La systémique: penser et agir dans la complexité*, Liaisons, 2002 Joël de Rosnay, *Le macroscope*, Seuil, 1975 p.12

3.3.1 Limites de l'étude

Les limites de la présente étude sont généralement l'insuffisance des données mise à notre disposition et le facteur temps pareillement. **Les responsables nous a interdit de dévoiler l'identité de la société pour la confidentialité des données.** De ce fait, nous avons été confrontés à des réticences venant des personnes interrogés sur l'obtention des informations adéquates et nécessaires à notre étude, puisque la plupart des données sont confidentielles. Comme notre étude touche un sujet sensible aux entreprises Malgaches nous n'avons pas eu accès à tous les données reflétant la situation de l'entreprise, les états financiers fournis par l'entreprise sont manquantes. Ainsi certains documents que nous avons demandés n'ont pas été fournis.

Nous avons également rencontrés des difficultés lors de l'entretien personnel car les responsables n'étaient pas toujours disponibles pour nous recevoir.

3.3.2 Chronogramme des activités

Tableau n°01: Chronogramme des activités menées

	Mois			
	1	2	3	4
1- Documentation				
2- Visite du lieu				
3- Confection d'un questionnaire				
4-Entretien				
5-Etude et analyse				
7-Exploitation et traitement des données				

Source : personnel

Ce tableau nous présente le chronogramme des activités menées dans la réalisation de ce travail de mémoire. La visite de lieu et la recherche d'entreprise ont pris une semaine. L'établissement du questionnaire s'est déroulé pendant le second mois. La confection du questionnaire faite, la collecte des données sur terrain s'est déroulée pendant les deux mois qui suivent la confection du questionnaire. L'entretien, l'étude et l'analyse ainsi que la documentation se sont déroulé chacun tout au long de l'étude.

Le choix d'une bonne méthodologie est le facteur de bon résultat, ce qui nous a menés à consacrer cette partie pour relater notre démarche dans la collecte des données. Nous avons également fournis les détails de la recherche dans ce premier chapitre. Le principal matériels utilisé est l'entreprise elle-même ; une SARL suivant un régime du réel. Suivant le thème de notre recherche nous avons ensuite défini et explorer quelques notions sur la comptabilité, la fiscalité et la performance financière utile à la compréhension et à la familiarisation à l'ardeur du sujet. Pour la collecte des informations, une enquête par entretien a été menée. Nous avons établi un questionnaire à question ouvert pour guider l'entretien avec les différents responsables de la société. Et pour achever le premier chapitre, on a cité les méthodes d'analyse de données ; qui ne sont autres que la méthode hypothético-déductive et l'approche systémique suivi de la limite de l'étude et du chronogramme d'activité. Les matériels et méthodes ainsi définies, nous exposerons dans le prochain chapitre, le fruit de l'utilisation de ces différents outils et procédures.

CHAPITRE II : RESULTATS

Ce second chapitre est consacré à la présentation des résultats collectés. Ainsi il a pour objectif de présenter les informations prises auprès de l'entreprise répondante ; ces derniers présenteront la sélection des éléments obtenus utiles à la démonstration. Ce chapitre sera divisé en deux sections. La première section présentera les résultats obtenus à partir du questionnaire traitant le système d'information de l'entreprise, qui énoncera la description du logiciel comptables, les procédures comptables, la manière dont elle obtient les informations indispensables au montage des états financiers et les utilisateurs de ces derniers. La deuxième section exposera les aspects fiscaux de l'entité, son régime d'imposition, les déclarations effectuées par celle-ci, et le contrôle fiscal.

SECTION I : Résultat sur la comptabilité

On entamera dans cette partie du travail les informations réunies en ce qui touche la comptabilité de l'entreprise. La tenue d'une comptabilité est exigée non seulement par la normalisation et réglementation comptable mais également par la loi fiscale. Cette section sera subdivisée en deux sous-sections, la première portera sur les renseignements sur le système comptable de la société et la seconde nous renseignera sur l'obtention des informations financières qui parlera du processus comptable et du montage des états financiers.

1.1 Système comptable utilisé

Le système comptable représente l'ensemble des journaux et des grands livres qui récolte et analyse les données financières afin de rendre l'information compréhensible et utile. C'est donc cet ensemble de journaux qui constitue le système comptable et permet d'analyser en détail les différentes données d'une entreprise. Les opérations se basent sur l'utilisation du journal et de la balance. On peut constater un travail quotidien, comprenant l'enregistrement chronologique des opérations sur le journal et le suivi méthodique des comptes, et un travail périodique correspondant à l'établissement de la balance des comptes et les états financiers. Le système comptable est l'organisation du travail comptable en vue de produire les informations comptables. Pour la production de ses données comptables et ses informations comptables l'entreprise est astreinte à la tenue d'une comptabilité réelle.

▪ description du logiciel

L'entreprise a choisi pour ses travaux comptables un système informatisé. L'intervention humaine se limite à la saisie des opérations ; les opérations de totalisation et de report sont effectuées automatiquement par le logiciel. Quand il existe des interfaces entre la gestion de la production, des ventes, des stocks et de la comptabilité, la comptabilisation des opérations s'effectue elle aussi automatiquement.

Pour l'enregistrement des ses opérations, l'entreprise utilise le logiciel Hm compta comme logiciel de traitement. Ce logiciel est un outil avec des fonctionnalités adaptées au travail quotidien de la comptabilité. Parmi les opérations traitées par ce logiciel, on peut citer : la création du plan comptable, la saisie des opérations, la recherche d'écriture, l'impression des états financiers et autres. L'utilisation du logiciel permet de travailler efficacement, ses particularités sont : la rapidité et la simplicité de la saisie des opérations, la modification des écritures comptables, la détection des erreurs, l'enregistrement automatique des écritures et la facilité d'accéder à toutes les informations dont on a besoin : suivi des règlements, saisie des écritures, rapprochement bancaire...

On y trouve deux types de saisie : la saisie de pièce standard pour l'enregistrement des pièces de ventes et la saisie de fiche d'imputation pour la saisie des opérations comme le paiement des fournisseurs de l'entreprise ou l'on a crée des codifications. Le logiciel comporte un plan comptable suivant la PCG 2005 et des différents journaux : de caisse, de banque,... Le logiciel peut établir un balance générale des comptes et également les états financiers près paramétrages qui autorise le passage des comptes aux postes.

A part ce logiciel, l'entreprise utilise également Microsoft office (Microsoft Word, Microsoft Excel, etc.) pour les différentes saisies et enregistrement comme l'enregistrement des commissions émises, les différentes lettres. Avant de faire l'analyse des comptes, le comptable transfère les données du logiciel sur Microsoft Excel pour l'analyse des comptes et faciliter la correction de ces derniers.

1.2 Organisation comptable

L'organisation comptable consiste à pratiquer un système et des procédés qui permettent à l'entreprise de réaliser ses activités de la manière plus efficace possible. C'est l'ensemble des traitements comptables suivant un processus indiquant le déroulement de la voie suivi par le comptable lors de l'exécution de son travail. Il permet à l'entreprise de contrôler l'ensemble

des documents qu'elle reçoit ou émet, de classer l'ensemble de ses pièces dans un ordre qui simplifie la recherche et de faciliter la saisie comptable de ces informations.

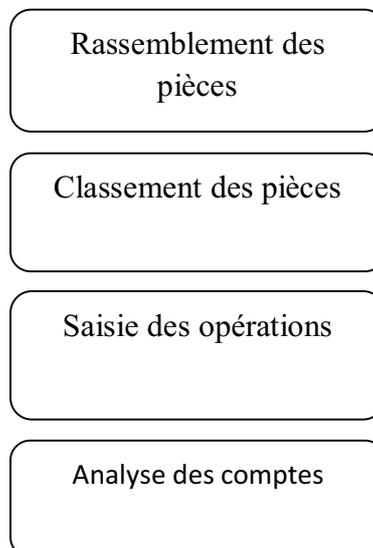
La procédure comptable indique le déroulement de l'exécution des travaux comptable. Il comporte des opérations quotidiennes et des travaux annuels. La comptabilisation des opérations résulte de différentes étapes qui se suivent selon un ordre bien déterminé

▪ Les opérations courantes

L'organisation comptable est une notion qui se rattache à la mise en place d'un système comptable dans une entreprise ; en d'autres termes c'est la façon dont est organisée sa comptabilité. Cette organisation mise en place dans l'entreprise doit répondre aux exigences de la régularité et de la sincérité pour assurer l'authenticité des écritures de façon à ce que la comptabilité puisse servir à la fois comme un instrument de décisions, un instrument de preuve mais aussi un instrument d'information et de gestion.

La procédure comptable suivie par l'entreprise se présente ainsi :

Figure N°01: Organisation comptable



Source : investigation personnelle

La comptabilisation d'une opération se fait sur l'appui d'une pièce comptable. Elle commence par le rassemblement des pièces selon sa nature et le classement de celles-ci suivant un ordre chronologique, puis par l'enregistrement des opérations pour ainsi finir par la saisie dans le logiciel de comptabilité pour être transporter dans Microsoft Excel afin de réaliser la synthèse des opérations en dressant la balance des comptes pour terminer avec l'analyse des comptes.

- **Enregistrement des Produits**

Pour la vente de ces marchandises, l'entreprise établit une facture. Le responsable débute par le rassemblement desdites pièces et les classe par ordre chronologique et codifie la pièce pour faciliter le contrôle et servir de référence lors de l'enregistrement de celle-ci. La comptabilisation des factures de ventes se fait directement sur le logiciel comptable. Pendant la saisie de la vente, l'imputation de celle-ci au compte du client correspondant est obligatoire pour pouvoir suivre les achats effectués par chaque client. Comme la société n'est pas assujettie à la TVA, les enregistrements ne tiennent pas compte de la TVA correspondante mais s'enregistrent à leur valeur TTC.

- **Enregistrement des Charges**

Lors d'un achat effectué auprès des fournisseurs, au moment de la constatation de la charge, le commercial enregistre l'opération dans le journal. Pour un achat auprès des fournisseurs étrangers ; on réalise la demande d'une facture pro format. Avant d'être enregistré la facture est d'abord présentée à la banque pour effectuer un ordre de virement international. L'entreprise se doit de remplir une fiche de déclaration et une négociation de devises auprès de la banque.

Le comptable enregistre en premier lieu l'avance exigée par le fournisseur dans le logiciel commerciale. A l'échéance, l'écriture de décaissement, tenant compte de l'avance déjà payée lors de la passation de commande, est passée sans omettre la codification de ces dernières. Après enregistrement, la facture est également classée par ordre chronologique.

A titre d'illustration, la figure suivante représente l'enregistrement d'une facture d'achat effectué par la société.

Figure N°02: Enregistrement de facture

Mouvement n° 291

Date	Compte PCO	Libellé Compte Libellé Ecriture	Débit	Crédit
11/05/2011	607210	ACHAT DE MARCHANDISES - IMPORT - FACT 189/11 - 23083.90€	84 575 089,00	
11/05/2011	607220	DOUANES DOUANES - FACT 189/11 - 23083.90	28 413 029,00	
11/05/2011	607230	DIVERS FRAIS IMPORT : deborg, transp, tr TRANSIT/ - FACT 189/11 - 23083.90	3 832 917,01	
11/05/2011	462100 RE CV	RECYTEX EUROPE - FACT 189/11 - 23083.90€		84 575 089,00
11/05/2011	401100 DO01	DOUANES DOUANES - FACT 189/11 - 23083.90		28 413 029,00
11/05/2011	401100 TR02	TRANSIT H TRANSIT/ - FACT 189/11 - 23083.90		3 832 917,00
11/05/2011	607230	DIVERS FRAIS IMPORT : deborg, transp, tr GASYNET - FACT 189/11 - 23083.90	481 929,00	
11/05/2011	401100 GA01	GASYNET GASYNET - FACT 189/11 - 23083.90		481 929,01
Totaux des mouvements :			97 302 944,01	97 302 944,01
Solde				
TOTALUX			97 302 944,01	97 302 944,01

Source : Comptabilité de la Société X

Cette figure nous montre l'enregistrement d'un achat de marchandise effectué par la société avec son fournisseur. Elle ressort du logiciel utilisé par la société. Pour l'obtenir on effectue une interrogation de tiers en saisissant dans le logiciel le code fournisseur puis ensuite trouver le mouvement correspondant et le logiciel réalise automatiquement l'affichage de l'enregistrement.

▪ Les opérations de fin d'exercice

Aussitôt l'exercice achevé, le comptable procède quelques opérations avant l'établissement des états financiers. La première opération à effectuer est la réalisation de la balance générale. Ensuite, on passe par l'analyse des comptes où l'on réalise une détection des anomalies susceptibles d'exister pour ensuite procéder à la correction de ces derniers.

L'entreprise effectue par la suite un travail d'inventaire des stocks. Elle calcule la valeur de marchandises vendues et doit apprécier s'il existe une quelconque piste montrant la dépréciation des stocks existants. Des estimations et des calculs simplifiés fournissent une approximation de la valeur de la détérioration des marchandises. Cette détérioration des marchandises fait qu'elles ne sont plus vendables à son prix de vente mais à un prix sacrifié. Elle constitue donc une charge pour l'entité. Un réajustement de stocks est donc réalisé. Le comptable achève son travail par le dressage des états financiers obtenu à partir de la balance générale des comptes. L'élaboration des états financiers passe par 3 étapes qui sont :

- ✓ la vérification de la balance et des opérations saisies par le comptable pour voir s'il y a des erreurs d'enregistrement ;
- ✓ Le regrouper les soldes des rubriques des états financiers ;
- ✓ la vérification définitive et totale des états financiers.

Le comptable de la société effectue également un rapprochement bancaire à la fin de chaque mois. Pour cela, un rapprochement entre les relevés bancaires et les chèques émis comptabilisés dans le journal est fait dans le logiciel comptable.

Les états de rapprochement sont par la suite imprimés et présentés auprès du gérant, avec les relevés, pour approbation. Une fois complétés et dûment révisés et approuvés par le gérant, les rapprochements bancaires sont classés, pour référence ultérieure.

-Etats financiers

Les états financiers représentent la situation financière de l'entreprise et fournissent des informations sur le patrimoine, la performance et les flux de trésorerie de celle-ci. Les informations nécessaires au dressage des états financiers sont tirées du logiciel comptable. C'est le logiciel même qui se charge du montage des états financiers. L'établissement du bilan et de la balance se fait automatiquement par le logiciel, les comptes de résultats par contre nécessitent des paramétrages spécifiés effectuant le passage des comptes aux postes. Après les différents paramétrages, le logiciel fait ressortir à temps voulu les états financiers pour une quelconque utilité. Nous trouverons quelques éléments des états financiers suivants en annexe : le compte de résultat par nature (annexe II) et par fonction (annexe III) et un tableau de trésorerie (annexe IV).

Les destinataires des états financiers sont en premier lieu les associés pour se renseigner sur l'état de leur investissement la rentabilité de l'affaire entreprise. L'Etat fait aussi parti des destinataires des états financiers pour le contrôle fiscal sur la déclaration faite par le contribuable concernant son chiffre d'affaire et la situation de l'entreprise d'année en année. De la même manière mais pour des buts différents les banques ont également besoin de ces états pour pouvoir accorder des prêts et installer une relation de confiance avec son client. Les principaux destinataires des états financiers sont donc les associés, l'Etat et les Banques.

La précédente section nous a parlé de l'organisation comptable de la société en nous énumérant les différentes procédures d'enregistrement des opérations courantes et des opérations de fin d'exercice. Entamons dans la prochaine section les résultats issus des aspects fiscaux de la société.

SECTION II : Les aspects fiscaux

Il est dans l'intérêt de l'Etat de recourir à l'impôt pour couvrir ses dépenses qui s'accroissent de plus en plus. L'entreprise a donc pour obligation de payer des impôts et de taxes, qui représentent des charges pour l'entreprise, exigés par la loi en fonction de son activité et des critères énoncés par le CGI. Dans cette seconde section nous allons exposer les informations concernant les aspects fiscaux de l'entité, les impôts et taxes payés par celle-ci, les différentes déclarations ainsi que le résultat de son contrôle fiscal.

2.1 Gestion de l'IR et l'IRSA

La société est une petite société commerciale, son régime d'imposition est celui du réel simplifié. Son revenu est imposable à l'impôt sur le revenu étant donné son CA de l'exercice 2012 qui est d'Ar 187 175 300.

▪ Procédures

Les personnes physiques ou morales ayant un revenu sont imposables à l'impôt sur le revenu à raison de l'ensemble de leurs revenus. A la date de clôture des exercices, tous bénéfices et revenus engendrent une obligation, le paiement de l'impôt correspondant. L'impôt sur le revenu est établi sur les résultats de l'exercice comptable après réintégrations de certains éléments jugés non déductibles par les textes fiscaux. Il fait l'objet d'un acompte calculé sur les impôts au titre de l'année précédente. Les personnes imposables sont ensuite tenues de souscrire une déclaration de ses résultats obtenus pendant l'année précédente.

Les revenus perçus, à titre d'un emploi salarié exercé à Madagascar, sont également passibles d'impôts, l'impôt sur les revenus salariaux et assimilés. Le fait générateur de l'IRSA est constitué par la perception de revenus salariaux, les pensions alimentaires et les revenus assimilés ainsi que la jouissance des avantages en nature.

Les traitements, salaires indemnités, pensions et la valeur des avantages en nature contribuent à la formation du revenu global. Les retenues faites par l'employeur au titre des cotisations

sociales sont admises en déduction. L'impôt est retenu à la source par l'employeur lors de chaque paiement, il est calculé par ce dernier et versé auprès des centres fiscaux. Les contribuables soumis à l'IRSA doivent faire une déclaration des revenus qu'ils perçoivent. Les sociétés non assujetties à la TVA soumises au régime simplifié sont autorisées à cumuler leurs versements par semestre.

▪ **L'Impôt sur le revenu**

L'impôt est déterminé à partir du résultat réel tel qu'il ressort de la comptabilité tenue conformément au PCG 2005. Après réintégration des charges non déductibles et déduction des produits non imposables le résultat de la société de l'exercice 2012 s'élève à Ar 1 615 722,50. Suivant le CGI 2012, le taux imposable indiqué est de 21%. L'IR correspondant est donc d'Ar 339 301,784.

Le minimum de perception autorisé par la loi est de : Ar 320 000 + Ar 187 175 300 x 5/100 qui s'élève à Ar 1 255 876,50. L'IR dû par la société est donc le minimum de perception puisqu'elle est supérieure à l'IR calculé.

Compte tenu de l'acompte versé au titre de l'exercice calculé à partir de l'imposition de référence l'impôt sur le revenu à payer est d'Ar 1 255 876,50 – Ar 625 990 = Ar 629 886,50.

L'IR dû à titre de l'année 2012 servira d'imposition de référence à l'acompte à verser pour l'année précédente. Son montant est d'Ar 627 938,25.

Au moment de la déclaration et de l'acquittement de l'impôt, le montant total à payer est l'IR restant à payer majoré du nouvel acompte qui vaut Ar 1 257 824,75.

▪ **L'Impôt Sur les Revenus Salariaux et Assimilés**

La société verse également l'IRSA au budget général de l'Etat. L'IRSA est mis légalement à la charge de l'employé mais le calcul et l'acquittement est pris en charge par la société.

La base imposable est calculée à partir du salaire brut du salarié.

Tableau N°2 : ETAT DE PAIE PERSONNEL

Periode : 01/06/2012 au 30/06/2012							Craps		Osie					
N° Mle	Nom	Salaire de base	Indemnité	Commission	Congé payé	Montant brut	Employe	Employeur	Employe	Employeur	Base impos	Déduction Enfant	IRSA	Salaire net
1	ANDRIANARISON Marcel	122 449			-	122 449	1 224	15 918	1 224	6 122	120 000	0	-	120 000
2	RABEMANONTRONA Claudia	384 129	62 300		-	446 429	4 464	58 036	4 464	22 321	437 500	0	37 500	400 000
3	RANAIVOSON Safidy	384 129	62 300		-	446 429	4 464	58 036	4 464	22 321	437 500	0	37 500	400 000
4	RASOAMIHANTA Lalao	122 449				122 449	1 224	15 918	1 224	6 122	120 000	0		120 000
	TOTAL	1 013 156	124 600	0	0	1 137 756	11 378	147 908	11 378	56 888	1 307 500	0	87 500	1 270 000

Source : Service des Ressources Humaines de la société X

Ce tableau récapitule les salaires de bases, les salaires nets et les salaires imposables de chaque employé, le calcul de leurs cotisations sociales ainsi que l'IRSA dû par les employés recevant un revenu supérieur à Ar 250 000.

En effet, seul les revenus supérieures à ladite somme est imposable à un taux de 21% suivant le CGI 2012.

Sous le régime du réel simplifié, l'entreprise est autorisée à cumuler le versement de l'IRSA par semestre. Ce dernier est effectué le 15 du mois de Mai et du mois de Décembre.

▪ Déclaration fiscale

L'entreprise effectue une déclaration fiscale manuelle. Elle est tenue de souscrire dans les conditions et délais prévus par la loi les déclarations selon le modèle fourni par l'Administration fiscale. Elle détermine dans les déclarations les bases d'imposition et le montant des impôts et autres droits dus.

Les déclarations sont accompagnées d'une liste des employés et des fiches de paie pouvant justifier la nature et le montant des revenus considérés pour la déclaration de l'IRSA. La société est tenue de fournir, dans les mêmes conditions, les états financiers et un état indiquant:

- Les noms, prénoms, domiciles des associés-gérants et associés ;
- Le montant des sommes versées à chacun des associés-gérants ou associés pendant la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les revenus à titre de traitements, rémunérations et indemnités, remboursements forfaitaires de frais et autres rémunérations de leurs fonctions dans la société, ainsi que l'année au cours de laquelle ces versements ont été effectués ;
- Le nombre de parts appartenant en toute propriété ou en usufruit à chaque associé.

2.2 le contrôle fiscal

La responsabilité de l'administration fiscale est de vérifier l'exactitude de la déclaration des contribuables et le respect des lois en vigueur. Elle réalise son contrôle à partir des informations fournis par les documents mis à sa disposition.

La société a fait l'objet d'un contrôle sur pièce touchant l'exercice 2011. L'administration lui envoie un avis de vérification à la société pour se munir des dites pièces nécessaires au contrôle. La société fournit les pièces telles que les factures au bureau de l'administration fiscale dix jours suivant la réception de l'avis de vérification.

L'administration envoie ensuite une notification primitive des résultats de vérification comprenant les impôts et taxes ayant fait l'objet de vérification et le délai accordé au contribuable pour formuler ses observations. Au cours de son intervention, l'administration a constaté l'insuffisance de chiffre d'affaires déclaré. Le montant du CA calculé par l'administration est d'Ar 188 144 953,58 calculé à partir d'une marge bénéficiaire moyenne compte tenu de la différence de qualité des marchandises. Elle a également constaté une déduction de certaines charges non déductibles fiscalement s'élevant à Ar 9 700 286,91. Ce qui donne lieu à un redressement fiscal. L'administration établit avec la notification un

tableau de redressement indiquant le montant réel de l'IR dû majoré des amendes correspondant aux infractions faites par la société.

Après acceptation du redressement, les vérificateurs établis un procès verbal inscrivant le montant exigé à la société qui se doit de payer la somme indiquée. Pour insuffisance de CA déclaré et déduction de charges non déductibles la société est tenue de verser une somme s'élevant à AR 5 077 100, cette somme correspond au complément d'IR à payer augmenté d'une amende de 40%. Le tableau de redressement de la société sera présenté en Annexe VII pour appui aux renseignements fournis ci dessus.

Ce deuxième chapitre a détaillé les informations récoltées auprès de la société visitée. Il a exposé les réponses aux questions du questionnaire selon les variables posées. Il nous a permis de connaître les différents travaux comptables de la société et la gestion de ses impôts. L'organisation comptable de l'entreprise comporte quatre grandes étapes qui sont le rassemblement des pièces comptables, le classement et la saisie de ces dernières pour terminer avec l'analyse des comptes. Pour obtenir un résultat meilleur sur la qualité des informations comptables la société a choisie d'informatiser sa comptabilité en usant de logiciel afin de gagner du temps. Nous avons pu constater dans ce chapitre que l'entreprise a des obligations envers l'Etat ; des obligations exigées par la loi que l'entreprise doit suivre à la lettre faute de quoi elle sera soumise à un contrôle fiscal engendrant des amendes et pénalités en plus des impôts à payer. Afin de poursuivre notre étude, nous allons entamer le troisième et dernier chapitre en présentant une analyse plus profonde des résultats et d'en proposer quelques recommandations.

Chapitre III
DISCUSSIONS
ET
RECOMMANDATIONS

Chapitre III : Discussions et Recommandations

Dans ce troisième chapitre, nous allons apporter une interprétation des résultats obtenus en les reliant aux hypothèses de départ, et y apporter des recommandations. Comme nous l'avons énuméré dans le premier chapitre l'analyse des résultats se feront moyennant la méthode de l'approche systémique, nous allons tout d'abord définir le système, ensuite nous évoquerons ses forces et ses faiblesses. Ce dernier chapitre sera subdivisé en deux sections distinctes. Primo nous allons voir les discussions du second chapitre et y apporter des interprétations et secundo nous y avancerons quelques recommandations. Les discussions se porteront sur l'information financière, l'organisation comptable, le système d'informatisation, les erreurs fiscales pénalisantes et le lien entre comptabilité et fiscalité. Les recommandations seront axées sur les améliorations de la comptabilité et le système d'informatisation, l'utilité d'une gestion financière et du contrôle pour terminer avec l'adhésion à l'optimisation fiscale et à la manière de faire face au contrôle fiscal. Passons tout de suite à la première section.

Section 1 : Discussions

Cette section « discussions » sera consacrée à la discussion des résultats du chapitre précédent. De ce fait, nous allons segmenter à son tour cette section en trois sous-sections ; la première nous analysera les résultats obtenus des questions posées aux interviewés concernant l'utilité de l'information. Quant à la deuxième sous-section, elle nous parlera du système d'informatisation. Et enfin nous parlerons des aspects fiscaux dans la troisième sous section.

1.1 Utilité de l'information

L'information financière sert à la prise de décisions, c'est pourquoi il est important de disposer d'une information détaillée reflétant la réalité économique de l'entreprise. Il est de l'obligation de l'entreprise d'établir des comptes annuels, réguliers et sincères donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

La comptabilité est un moyen d'information financière, elle est l'un des éléments importants à la prise de décision car elle fournit des informations utiles à celle-ci. Elle est donc l'un des principaux instruments utiles à la survie de l'entreprise vu l'importance des informations qu'elle fournit tant en comptabilité financière mais autant en comptabilité de gestion.

L'information comptable est à la base de l'information légale. Cette information est destinée aux partenaires avec lesquels l'entreprise est en relation d'affaire : clients, fournisseurs, banquiers, salariés, investisseurs. Elle est aussi destinée à l'Etat, dans le cadre du paiement des

impôts et taxes, et aux organismes sociaux dans le cadre du paiement des cotisations. La qualité de cette information est donc primordiale.

On peut citer comme premiers critères de qualité l'exactitude et la disponibilité de l'information. Ce qui favorise le traitement des informations comptables et financières. Ainsi, pour le traitement des données comptables et financières, la société a adopté une structure comptable simple, ce qui facilite la réalisation et le contrôle des opérations. De ce fait, le comptable est capable de suivre en détails toutes les opérations effectuées dans l'entreprise et d'en apporter les rectifications nécessaires en cas de d'irrégularité dans les plus brefs délais.

1.2 l'organisation comptable

L'organisation comptable mise en place dans l'entreprise doit satisfaire aux exigences de régularité et de sécurité pour assurer l'authenticité des écritures de façon à ce que la comptabilité puisse servir à la fois d'instrument de mesure, de preuve et d'information. L'organisation comptable de la société assure un enregistrement exhaustif, au jour le jour, et sans retard des informations de base de la comptabilité. Il permet ainsi le traitement en temps voulu des données enregistrées dans le logiciel. Posséder l'information en temps réel, c'est prendre rapidement les décisions nécessaires à la bonne gestion de l'entreprise et d'éviter ainsi des omissions. L'organisation comptable claire et simple admet une observation des mouvements des opérations comptables de l'entreprise. Le classement des documents comptables par ordre chronologique assure une rapidité au contrôle.

En effet une organisation simple et claire facilite le contrôle. Le contrôle et vérifications de la cohérence des données doivent être faites pour parvenir à obtenir une meilleure qualité de la prévision et un gain de temps en cas d'éventuelles corrections des données incohérentes. Le contrôle doit se tenir au moins une fois tous les mois pour avoir des informations cohérentes et fiables. L'utilisation du tableau de bord est utile pour que la société puisse atteindre les objectifs qu'elle s'est fixé. Le tableau de bord est l'expression d'une chaîne d'information, c'est à dire un ensemble cohérent au sein duquel les informations sont collectées, traitées et diffusées de manière systématique et rationnelle ; ceci permettra au dirigeant de prendre des décisions correctives.

1.3 Système d'informatisation

Les technologies de l'information, et plus particulièrement des systèmes d'information ont pour finalité, soit d'augmenter la productivité, soit d'aider à mettre à disposition l'information nécessaire à la prise de décision plus informée. La relation utilisation des informations et

performance ne sera possible que si l'on est dans une situation de convenance informationnelle.

L'organisation de la comptabilité tenue au moyen de systèmes informatisés implique l'accès à la documentation relative aux analyses, à la programmation et à l'exécution des traitements, en vue, de procéder aux tests nécessaires à la vérification des conditions d'enregistrement et de conservation des écritures. Toute donnée comptable entrée dans le système de traitement est enregistrée, sur un support offrant une garantie en matière de preuve.

▪ **Avantages**

On trouve largement de différence entre une comptabilité manuelle et une comptabilité informatisée. Cette distinction est mise en valeur par le devenir de l'information et son exploitation.

En comptabilité manuelle toute opération fait l'objet d'un report sur journaux et grands livres selon un ordre précis mais elle n'offre qu'une vision réduite de la situation de l'entreprise. L'information comptable reste en grande partie inexploitée et inexploitable à cause du temps pris et le nombre de travaux à effectuer par celle-ci pour l'élaboration des documents utiles à la prise de décisions.

En comptabilité informatique il en va autrement. L'informatisation de la comptabilité a divers avantages sur la comptabilité manuelle. Elle permet d'automatiser et de simplifier le processus de gestion des documents, elle est plus précise et minimise les erreurs. Le système de comptabilité informatisée est en temps réel et met à jour les renseignements sur les soldes de comptes. Elle permet entre autres l'automatisation des traitements comptables et la cohérence des écritures. Une opération ne nécessite qu'une seule comptabilisation ce qui procure un gain de temps.

Le logiciel est conçu pour les besoins de gestion comptable et financière tant en comptabilité générale mais aussi en comptabilité analytique et même budgétaire. L'utilisation de ce dernier procure des fonctions et des automatismes limitant les tâches répétitives et les sources d'erreurs. Les informations circulent facilement entre les logiciels et les modules, pour éviter toute saisie inutile et avertissent les échéances de déclarations ou encore des relances clients. Chaque entreprise a ses spécificités et son organisation. Il convient aux entreprises de choisir les paramétrages utiles à leurs activités et correspondants à leur besoin.

L'utilisation de logiciel adapté au besoin de la compagnie accélère le traitement. Cela contribue à l'amélioration de la qualité de l'information fourni car il y a une plus grande sécurisation de l'information. L'informatisation comptable permet de faciliter les travaux de justification et d'analyse comptable. Cela laisse possible de conférer à la machine des travaux de calcul difficile et fastidieux.

▪ **Inconvénients**

Toutefois, les systèmes de comptabilité informatisée présentent quelques inconvénients, ils ne sont pas exempt d'erreurs. Il se peut qu'il y ait des dysfonctionnements des outils informatiques ou des comptabilisations non enregistrés par omission d'enregistrement ; l'ensemble des travaux effectués risque de disparaître en fermant le logiciel. Il n'est pas rare également que des opérations sont enregistrées dans des comptes incorrectes à la nature de l'opération. Il est probable que l'entrée des informations est incorrecte dans les parties de crédits et de débits d'une transaction. Il faut être éveillé sur les inconvénients pour pouvoir gérer au mieux sa comptabilité.

L'utilisation d'un logiciel comptable nécessite une aptitude sur la manipulation et le paramétrage correspondant aux normes comptables et aux exigences de la comptabilité de la société. L'outil informatique en comptabilité nécessite donc un travail collaboratif et une formation des utilisateurs.

1.4 Les erreurs fiscales pénalisantes

La responsabilité de l'Administration est de vérifier l'exactitude de la déclaration et le respect des lois en vigueur. Bien que la comptabilité soit tenue suivant les normes comptables, le non respect des lois fiscales sanctionne l'entreprise. L'entreprise doit donc tenir compte des textes fiscaux pour éviter les infractions susceptibles de surgir lors d'un contrôle fiscal.

▪ **les comptabilisations**

La comptabilisation de certaines dépenses parmi les charges de l'exercice non prévu par les règles fiscales est une erreur fiscale dont les conséquences pèsent lourde pour l'entreprise. En effet la loi sanctionne la comptabilisation d'une charge pour le non déductibilité de celle-ci.

Ces charges sont les charges fictives ou les charges exagérées enregistrées pour diminuer le bénéfice imposable. Les charges enregistrées sur des pièces non réglementaires font également objet de réintégration et ne sont pas déductibles. Les salaires non soumis à l'IRSA

ou non déclarés à la CNAPS sont également à réintégrer dans la base imposable pour cause de non déductibilité.

Le non comptabilisation de certaines ventes non déclarées pour éviter l'impôt est également source d'erreurs fiscales pénalisantes. Celles-ci peuvent être contrôlées par vérification des factures non saisies ou encore par le biais de l'examen des stocks à travers les achats effectués. Le prix réels des marchandises falsifié pour réduire le CA à déclarer conduit aussi une sanction pour infraction à la loi.

Les écritures comptables doivent correspondre à des opérations réelles. Le fait de comptabiliser des charges fictives et de diminuer les produits pour minorer le bénéfice imposable et par conséquent l'impôt, fait perdre à la comptabilité sa sincérité. Les écarts injustifiés entre les montants présentés dans les états financiers et, ceux figurant dans les documents comptables justificatifs sont également retenus par l'administration. Ces manipulations frauduleuses, qui privent la comptabilité de sa sincérité, peuvent être sanctionnées par le rejet de la comptabilité.

▪ **les déclarations**

Dans le système fiscal malgache, la déclaration est le moyen d'évaluer la base imposable pour le calcul des impôts. Ce système présente une collaboration entre l'administration et le contribuable. Il est appelé à conscientiser ce dernier dans le comportement fiscal adopté. Les redevables sont tenus de souscrire, dans les délais prévus par la loi, leur déclaration comprenant les bases d'imposition, le montant de l'impôt conformément aux dispositions légales.

La qualité de la déclaration et le respect des échéances restent indispensables pour éviter tout risque d'erreurs, d'omissions ou de retard qui engendreraient des pénalités. D'où l'importance de disposer d'outils efficaces pour permettre à l'entreprise de répondre à ses obligations.

Toute insuffisance, inexactitude, omission, minoration ou fausseté relevée dans toute déclaration périodique ou occasionnelle aux fins d'imposition aux impôts, droits et taxes donne lieu au paiement d'une amende, pour une fausse déclaration elle s'élève à 40% du montant des sommes omises. Le retard de paiement est également pénalisé par 5% par mois de retard de l'impôt à payer.

1.5 Lien entre comptabilité et fiscalité

La fiscalité a une certaine influence sur la comptabilité. Le calcul de l'impôt sur le revenu commence par le résultat comptable. Des retraitements sont nécessaires dans le passage du résultat comptable au résultat fiscal. De toute évidence, l'assiette d'imposition sur le bénéfice repose sur le bénéfice net de l'entreprise, les traitements comptables entraînent des conséquences sur le calcul de l'impôt. Les entreprises ont la possibilité d'utiliser certaines options fiscales qui viendront modifier la présentation de leurs comptes annuels.

L'assiette fiscale de l'impôt sur les sociétés est basée sur le résultat fiscal déterminé à partir du résultat comptable, mais après prises en compte de nombreuses déductions et réintégrations extra comptables. Les déductions fiscales portent notamment sur des produits qui vont être imposés séparément comme certains revenus. Les réintégrations concernent par exemple des gains qui n'ont pas été comptabilisés en produits mais que l'administration fiscale considère comme étant imposables. Ces réintégrations visent plus particulièrement des charges qui ont été comptabilisées, mais dont l'administration fiscale n'admet pas la déductibilité comme les dépenses excessives, des provisions sans objet, qui donnent lieu au calcul de charges excédentaires.

Enfin, dans les sociétés soumises à l'impôt sur le revenu, l'impôt sera ensuite comptabilisé en charge et affecte alors le résultat de l'exercice. Le résultat comptable avant impôt permet donc de déterminer de manière extra comptable le résultat fiscal qui sert de base à l'impôt, puis l'impôt est ensuite comptabilisé en charge et l'on obtient alors un nouveau résultat après impôt, encore appelé résultat net de l'exercice. La comptabilité est donc impactée par le calcul de l'impôt lui-même. De ce fait, les erreurs dans la comptabilité implique des erreurs dans les déclarations ce qui soumet l'entreprise au risque de redressement.

Cette section a pu émettre différentes discussions relatives aux résultats obtenus et qui a permis de comprendre encore plus le cas ci présent. Étalant dans une seconde section la validation des hypothèses émises auparavant.

Section 2 : Validation des hypothèses

La présente section explicitera les deux hypothèses émises pour guider cette recherche. Ces hypothèses seront respectivement traitées et analysées avant de les confirmer. De ce fait, cette section sera scindée en deux sous sections.

2.1 Validation de la première hypothèse

La première hypothèse est la suivante : **« l'utilisation de la comptabilité informatisée permet d'avoir des informations de qualité »**.

En effet, l'information est la base essentielle de l'efficacité et de la véracité des traitements de données. Le système comptable doit pouvoir fournir des informations comptables utiles à l'analyse et au contrôle pour ensuite procurer au dirigeant les informations nécessaires à la prise de décisions. Ces décisions, pour être avantageuses à l'entreprise, doivent être prises au moment opportun pour prendre éventuellement des mesures correctives.

Le bon fonctionnement des processus comptable suit les normes ou principes mis en place. La fiabilité d'une information financière s'obtient grâce à l'informatisation de la comptabilité pour pouvoir saisir précisément toutes les opérations comptables que l'entreprise réalise en vue de ressortir une image fidèle de la situation de la société. Afin de faciliter les traitements comptables et d'établir les états de synthèse nécessaires à une bonne information comptable et fiscale, les entreprises doivent se doter des logiciels de gestion.

Une comptabilité informatisée assure la circulation des informations pertinentes relatives au bon déroulement des opérations de l'entreprise. L'existence d'un bon système d'information permet d'assurer la fiabilité des informations. L'utilisation d'un logiciel comptable performant et suivant la nouvelle technologie permet aussi de traiter rapidement les informations comptables et va promouvoir la compréhension de celles-ci.

Par conséquent, seule une comptabilité informatisée peut fournir une information immédiate, fiable et pertinente. L'utilisation d'un système comptable informatisé réduit les erreurs de comptabilisation et évite la redondance de l'information.

Ce qui confirme notre première hypothèse car certainement l'utilisation d'une comptabilité informatisée permet d'obtenir des informations pertinentes et fiables. Ce qui mène à une meilleure prise de décision qui stimule une amélioration de la situation de l'entreprise qui générera une amélioration de la performance financière.

2.2 Validation de la deuxième hypothèse

La deuxième hypothèse s'énonce comme suit : « **la maîtrise des textes fiscaux minimise le redressement fiscal** ».

L'inobservation de certaines prescriptions des textes fiscaux peut engendrer des sanctions fiscales assez graves. Toutes les déclarations fiscales : déclaration d'IR, IRSA, les dépôts des états financiers doivent correspondre avec les données comptabilisées et les règlementation des lois en vigueur faute de quoi l'entreprise sera obligée de payer les amendes et pénalités issues de ses erreurs; un surplus de charges qui affectera son résultat.

Il est inscrit dans les textes que la comptabilité doit rendre compte de la valeur des biens de l'entreprise et de son enrichissement ou de son appauvrissement ; elle est une source fondamentale d'informations financières de l'entreprise adressée aux créanciers et aux associés. De plus, elle demeure un outil précieux pour l'Administration et pour l'entreprise en cas de litige, en matière de preuve. D'autant plus, la comptabilité doit toujours refléter une image fidèle de l'entreprise ; elle doit appliquer les règles en vigueur avec la plus grande sincérité possible pour traduire le résultat de l'entreprise ainsi qu'avec de la prudence en se basant sur des méthodes permanentes. De ce fait, il est bien clair que la connexion entre comptabilité et fiscalité est fort confirmée dans les textes qu'à travers la pratique fiscale ou comptable.

Les textes exigent qu'il ne doit y avoir de différences entre la comptabilité et les déclarations fiscales. Les différents codes fiscaux comportent des obligations d'ordre comptable à respecter par les contribuables. De ce fait, il est bien clair que la connexion entre comptabilité et fiscalité est fort confirmée dans les textes qu'à travers la pratique fiscale ou comptable car le non respect de ces textes inclus des sanctions telles que les amendes et pénalités. L'acquiescement de ces dernières entrainera une difficulté pour l'entreprise car leurs montants ne sont pas négligeables de plus le redressement fiscal et le paiement d'amendes et pénalités ne figure pas dans les provisions de l'entreprise ce qui tend à réduire sa performance financière.

La vérification de la seconde hypothèse a permis : d'accepter que la connaissance et la maîtrise des textes fiscaux réduit les erreurs fiscales et permet de justifier les montants comptabilisés et par conséquent minimisent le redressement fiscal.

Maintenant que cette première section est à son terme, il est temps d'avancer et de proposer des recommandations pour une amélioration de la performance financière de l'entreprise, ce qui annonce la seconde section « recommandations ».

Section 3 : Recommandations

La section « recommandations » concerne les différentes propositions de solutions pouvant mener à une amélioration de la situation de l'entreprise. Il s'agit d'une proposition de solution pour une efficacité maximale de la gestion financière et fiscale de la société. Alors dans cette section, nous allons parler d'une recommandation sur l'amélioration de la comptabilité et du système d'informatisation pour un maximum de fiabilité des informations financières et pour faciliter les traitements des données; l'adoption d'une bonne gestion financière et l'utilité du contrôle. On y apercevra également une recommandation comme la mise en place d'une optimisation fiscale et quelques instructions pour faire face au contrôle fiscal. Ces éléments sont nécessaires pour une amélioration de la performance financière de l'entreprise.

3.1 Recommandation sur la comptabilité

- **Amélioration de la comptabilité**

Une comptabilité régulière ne peut être construite que dans une bonne organisation. L'organisation comptable consiste à définir les tâches et à déterminer les responsabilités. Toutes les tâches doivent être réparties et demeurer en relation les unes avec les autres, ainsi on est assuré à ce que toutes les pièces comptables sont rangées, classées par ordre et nature des opérations. Une bonne organisation permet de répondre dans les délais les obligations fiscales, elle assure la transparence, limite le risque de vol et facilite le contrôle tout en favorisant le suivi des comptes.

Le service comptable de l'entreprise est tenu de s'occuper de tous ce qui intéresse la comptabilité mais aussi la fiscalité. Pour le bon fonctionnement de ce service, le responsable de la vente et celui de la comptabilité devrait se partager les tâches de la comptabilité. La comptabilité de l'entreprise devrait suivre à la lettre les lois et normalisation comptables car les normes facilitent et éliminent toute ambiguïté dans l'information entre son émetteur et son récepteur.

- **Amélioration du système d'informatisation**

Pour pouvoir atteindre ces objectifs multiples, le service comptable doit se doter d'outils informatiques de plus en plus puissants, qui lui permettra de se consacrer à des tâches plus stratégiques, comme l'étude des comptes et des états financiers de l'entreprise. Le logiciel

comptable doit proposer des outils d'aide à la décision nécessaire au contrôle et respect des délais et échéances des déclarations. Il est fortement recommandé que les paramétrages du logiciel coïncident avec les exigences de la comptabilité de la société et respectant la loi et la normalisation comptable.

Malgré les biens faits de l'informatique, l'informatisation de la comptabilité nécessite une organisation rigoureuse des procédures de sauvegarde. En enregistrant ses données et informations comptables à un seul emplacement, la société cours le risque de les perdre. Il est donc conseillé de conserver les informations au moins dans deux emplacements différents pour s'assurer de leur sécurité.

▪ **Une gestion financière pour une meilleure performance**

La gestion financière aide l'entreprise à gérer et à anticiper les difficultés de trésorerie. L'entreprise doit donc veiller au contrôle de sa trésorerie car si, à un moment donné, celle-ci ne couvre ses obligations, elle sera soumise à de mauvaises situations financière tel le manque de liquidité. Le contrôle de la trésorerie est un moyen simple d'anticiper les besoins futurs, ce qui permet à l'entreprise de manœuvrer les financements nécessaires avant d'en avoir besoins.

A court terme, la gestion financière assure la liquidité de l'entreprise et devrait lui permettre de faire face aux échéances. A long terme, elle assure la rentabilité de l'entreprise ce qui renforcera sa solvabilité auprès de ses investisseurs. La gestion financière fait comprendre les problèmes que pourrait rencontrer l'entreprise et y adapter les choix et solutions correspondantes.

L'adoption d'une gestion de risques aide également l'entreprise à surmonter toute baisse de rentabilité ou de trésorerie. La gestion de risques se fonde sur l'identification des éventuelles pertes inhérentes à une situation défavorable pour l'entreprise, associée à l'occurrence d'un événement.

▪ **Formation du personnel**

La société doit investir dans son personnel pour assurer une bonne résolution des opérations concernant la comptabilité et la fiscalité. Pour améliorer ces dernières, le responsable doit être capable de maîtriser les textes et lois existant tant en comptabilité mais autant en fiscalité. Il devrait également être au courant des nouvelles mis à jours de ces textes pour éviter les infractions et les omissions susceptible d'assaillir la société.

Celle-ci demande une somme conséquente mais indispensable pour avoir un personnel qualifié capable de défendre les intérêts de la société et assurer une meilleure gestion de celle-ci pour ainsi améliorer le résultat de l'entreprise. Le montant de la formation peut varier selon le type de formation, pour une durée pouvant aller d'une semaine à trois mois. Une formation en fiscalité par exemple peut coûter jusqu'à cent cinquante mille Ariary. Alors, la formation du personnel n'est pas à négliger pour que chaque employé renforce ses expériences et améliore son jugement dans la conception de son service.

Tout cela réalisé, la conception du travail de chacun présentera moins d'erreurs, moins de délais, meilleur usage du temps. De ce fait, il y a amélioration des informations et le respect des textes évitera les sanctions, ce qui favorisera une progression de la productivité. L'augmentation de la productivité traduit de près ou de loin une amélioration de la performance financière.

3.2 Recommandation sur la fiscalité

▪ L'optimisation fiscale

La charge fiscale a souvent un effet négatif sur la trésorerie de l'entreprise. L'importance des prélèvements fiscaux est fonction de plusieurs variables telles que le chiffre d'affaire de l'entreprise, les salaires versés. La minimisation de la charge de l'impôt par l'utilisation des différentes techniques d'optimisation fiscales peut avoir un effet positif sur la trésorerie de l'entreprise et en même temps éviter les erreurs fiscale pénalisantes et par conséquent contribue à l'amélioration de sa performance.

L'optimisation fiscale consiste à minimiser principalement l'impôt sur les bénéfices afin de maximiser le résultat net après impôt dans le contexte des contraintes économiques de l'entreprise.¹⁴ Il s'agit donc de prendre des décisions et des choix effectués permettant d'en minimiser la charge fiscale pour maximiser le résultat net après impôt.

La mise en place d'une gestion fiscale permettra d'optimiser l'ensemble de la charge d'impôt. Mais pour obtenir une gestion fiscale optimale il est nécessaire de remplir trois axes essentiels :

¹⁴R. YAICH « *Fiscalité et performance de l'entreprise, rôle de l'expert-comptable* », RCF N°52, 2001, p.22

-L'évitement des erreurs fiscales pénalisantes

Avant de pouvoir optimiser il est indispensable de ne pas commettre des erreurs susceptibles de pénaliser l'entreprise. Pour éviter les amendes et pénalités, il faut une bonne connaissance des méthodes et règles comptables mais aussi une bonne connaissance des textes fiscaux. En effet le redevable et l'administration diffère sur le calcul du résultat fiscale imposable car la législation fiscale exige le respect de certaines conditions pour accorder à une charge sa déductibilité ou à un produit son exonération.

-Le respect des règles fiscales

L'entreprise doit accorder une attention particulière aux obligations de formes telles que la tenue des livres comptables obligatoires, les pièces justificatives probantes et les déclarations des impôts. En effet, en cas de contrôle fiscal, le défaut de tenue des livres comptables et des déclarations est sanctionné par des amendes.

-Et la tenue d'une comptabilité probante

Une bonne gestion fiscale s'appuie surtout sur une comptabilité régulière et sincère. La tenue d'une comptabilité suscite le respect des règles prévues par la loi. Ainsi, les écritures comptables doivent refléter les opérations produites sur des pièces justificatives régulières, toutes les transactions ayant lieu au cours d'un exercice doivent être comptabilisées tenant compte des montants correctement énoncés. Plusieurs sanctions pèsent sur la société dans le cas de défaut de tenue de comptabilité ou dans le cas d'une comptabilité qui manque de régularité et de sincérité.

-Limite de l'optimisation fiscale

Dans la recherche d'optimisation fiscale, l'entreprise se doit de gérer aux mieux ses intérêts de la sorte que ses actions ne soient pas interprétées par l'administration fiscale comme traduisant un abus de droit ou de fraude fiscale et de l'évasion fiscale.¹⁵

-L'abus de droit

L'abus de droit consiste à combiner les clauses d'un acte que l'on oppose à l'administration fiscale dans le but de dissimuler la nature et l'objectif réel de l'opération. L'administration

¹⁵ <http://www.droit-finances.net>, Aout 2013

fiscale va se trouver en présence de deux situations : l'une apparente et juridiquement régulière et l'autre réelle mais dissimulée.

-La fraude fiscale et l'évasion fiscale

La fraude fiscale est le détournement « illégal » d'un système fiscal afin de ne pas contribuer aux charges publiques. À l'inverse, l'évasion fiscale est l'utilisation « légale » de faille du système fiscal afin de réduire le montant de l'imposition. Juridiquement, la fraude fiscale peut se définir comme la soustraction illégale à la législation fiscale de tout ou partie de la matière imposable d'un contribuable. Cette notion ne doit pas être confondue avec l'évasion fiscale, qui est une pratique consistant à contourner ou diminuer l'impôt en profitant des possibilités offertes par les règles fiscales ou leurs lacunes.

▪ **faire face au contrôle fiscal**

Toute entreprise peut faire l'objet d'un contrôle fiscal. Le rejet du contrôle soumet l'entreprise à une taxation d'office où l'administration impose à la société de payer une somme principale et une amende suivant l'estimation qu'elle aurait calculée auprès d'une entreprise semblable ou par les informations qu'elle a en sa possession. L'entreprise n'a donc de remède que de faire face au contrôle fiscal. Pour faire face au contrôle, l'entreprise doit convenablement se préparer à la vérification fiscale.

Ainsi, pour minimiser et réduire voire même éliminer le redressement des vérificateurs, l'entreprise doit s'informer auprès des organismes fiscaux car les règles fiscales changent fréquemment. Non seulement l'entreprise devrait veiller à appliquer la législation en vigueur mais devrait également se procurer une information sans faille. L'entreprise doit également faire attention aux NIF et STAT des clients et des fournisseurs pour la régularité des pièces. Elle doit également voir de près les charges déductibles et non déductibles/produits taxables et non taxables en matière d'IR. Après avoir réalisé les différentes vérifications nécessaires, l'entreprise doit ensuite procéder à une évaluation des risques de redressement fiscal avant les vérificateurs et accomplir les régularisations encore possibles. L'entreprise peut en conséquence choisir un conseiller juridique ou un expert-comptable et fiscal pour l'assister au cours de la vérification et tout au long de la procédure. A cet effet, le conseiller est amené à aider l'entreprise à répondre aux interrogations des contrôleurs et à fournir les justifications techniques et juridiques nécessaires. Il doit s'assurer du respect des règles relatives à la procédure de contrôle et se charger de la vérification de l'application des règles en vigueur.

Il est à rappeler que, dans le troisième et dernier chapitre nous avons effectué une analyse systémique des résultats obtenus et les recommandations proposées. Une fois concrétisées, ces recommandations apporteront des changements dans la société notamment sur la diminution du temps d'enregistrement des opérations comptable, la minimisation des erreurs de saisie des opérations comptables et des vérifications. Sinon on peut aussi utiliser un logiciel comptable approprié pour faciliter le traitement des données. La mise en place d'un traitement fiscal permettra d'optimiser l'impôt sur les revenus mais aussi l'ensemble de la charge d'impôt. Une bonne maîtrise de la fiscalité permet d'analyser les données qui permettront de mieux préparer l'avenir, en anticipant les risques, grâce à une vision prospective de sa fiscalité. La gestion de la fiscalité est désormais un axe clé de la gestion de la performance.

Ce troisième chapitre est à bout, nous y avons discuté, en premier lieu, les résultats obtenus du deuxième chapitre, et en second lieu, nous avons donné des recommandations à propos du thème. Terminons par la conclusion générale des trois chapitres que nous avons exposés précédemment.

CONCLUSION

Actuellement, la plupart des entreprises sont confrontés à des difficultés de trésorerie. Ces difficultés renforcent l'idée qu'il est important de gérer les différents risques susceptibles d'atteindre l'entreprise. Il faut en permanence faire face aux problèmes qui se présentent et apporter une solution satisfaisante moins coûteuse.

Pour mener à bien cette étude, nous avons consacré le premier chapitre de ce mémoire pour établir la méthodologie d'approche et de recherche. Il a été scindé en trois sous sections dont le cadre de l'étude, la revue de la littérature et la collecte de données et leurs traitements. Nous avons choisi l'entreprise comme matériel à notre étude.

Nous avons fait appel à une petite entreprise d'importation et de commercialisation de marchandises générales. De part sa petite taille, elle est dotée d'un système d'information simple. A travers la revue de la littérature, nous avons évoqué ce que l'entend par comptabilité et fiscalité et donner quelques notion sur la performance financière et la gestion financière.

Et pour clôturer le premier chapitre nous avons énumérer les méthodes de collecte des données et leur traitement. Comme méthodes de collecte de données nous avons effectué une visite d'entreprise. Tout au long de la visite nous avons réalisé des entretiens moyennant un questionnaire. Nous avons choisi comme répondants des personnels de la société dont le responsable du domaine de la comptabilité ainsi que le gérant de l'entreprise Le personnel du service comptabilité constitue notre principale source d'information car il détient les renseignements sur la comptabilité. Enfin pour le traitement des données nous avons choisi les méthodes suivantes : la méthode hypothético-déductive qui consiste à formuler une hypothèse pour en déduire une affirmation ou une réprobation de celle-ci ; et l'approche systémique pour découler les forces et faiblesses constatées dans les informations.

Nous avons pu présenter pareillement dans le deuxième chapitre les résultats de notre recherche qui nous ont permis de connaître la pratique comptable de la société et sa fiscalité. A travers ces résultats, nous avons pu remarquer que la négligence de ces deux notions peut avoir un impact direct sur la trésorerie et la stabilité de l'entreprise. Nous avons également vu dans ce chapitre le déroulement du contrôle fiscal subit par l'entreprise suivi de son

redressement fiscal. Conscient des risques découlant du contrôle fiscal, les dirigeants devraient tenir compte de l'importance de la pratique comptable et de la fiscalité.

Grâce au troisième chapitre de notre ouvrage, nous avons mis en évidence les analyses portées sur les résultats. La confrontation des résultats obtenus avec les normes admises nous a permis de connaître que l'informatisation de la comptabilité comporte certes des points forts mais également des points faibles. Nous avons cerné quelques problèmes au niveau de la comptabilité de l'entreprise. Ces problèmes relèvent surtout des lacunes au niveau des respects de la normalisation comptable car certains enregistrements enfreignent ces règles. Le non respect des lois expose l'entreprise à des redressements fiscaux qu'il conviendrait de tenir compte en vue de l'amélioration de sa performance. Pour faciliter la prise de décisions, on doit s'informer, ceci met l'accent sur la nécessité d'une meilleure tenue de la comptabilité. Les principaux avantages de la comptabilité informatisée sont la vitesse et la précision. Nous pouvons avoir une sauvegarde facile et un système de restauration. Toutes les données et les informations seront sécurisées. Les inconvénients comprennent le coût élevé, la mise à jour du système, et une formation spéciale pour le personnel.

Ce travail aurait été incomplet si nous nous contentions seulement de relever les problèmes sans y apporter les solutions adéquates pour permettre à l'entreprise d'améliorer ses performances. C'est ainsi que nous avons proposé des recommandations pour l'atteinte des objectifs émis au début de cet ouvrage. Nous allons parler d'une recommandation sur l'amélioration de la comptabilité et du système d'informatisation pour un maximum de fiabilité des informations financières et pour faciliter les traitements des données afin de minimiser les erreurs comptables ainsi que les dépenses. Concernant le système d'organisation comptable proprement dite, nous avons préconisé des solutions consistant à renforcer les travaux de vérification en renforçant le système de contrôle en termes de traitement des informations et d'imputation comptable. Cela passe aussi par la vérification à intervalle régulier des informations fournies dans les pièces justificatives avant l'imputation comptable. L'adoption d'une bonne gestion financière pour prévenir les risques permet à l'entreprise d'avoir une marge de manœuvre pour y remédier dans les plus brefs délais.

On y voit également une recommandation comme l'adoption d'une optimisation fiscale consistant à minimiser principalement l'impôt sur les bénéfices afin de maximiser le résultat net après impôt dans le contexte des contraintes économiques de l'entreprise. Elle consiste à avoir une comptabilité probante, éviter les erreurs fiscales pénalisantes et à respecter les

règles fiscales. Une gestion optimisée permettant d'opter pour les choix fiscaux les plus pertinents et de tirer profit des avantages fiscaux prévus par la réglementation en vigueur, sans franchir les limites admises tels que l'abus de droit, la fraude fiscale et l'évasion fiscale.

Nous avons jugé utile de donner quelques instructions pour se préparer et faire face au contrôle fiscal. De ce fait, il faut évaluer les risques de redressement fiscal avant les vérificateurs et procéder aux régularisations encore possibles ; toutes les déclarations fiscales doivent correspondre avec les données comptabilisées. Ceci requiert une attention particulière sur la valorisation des avantages en nature, les factures probantes et les charges déductibles et non déductibles. Ces éléments sont nécessaires pour une amélioration de la performance financière de l'entreprise.

Ce présent travail nous a permis de répondre à la question principale, c'est-à-dire la problématique de ce mémoire : « Comment la pratique comptable et la fiscalité peut conduire à une amélioration de la performance financière ». Cette étude avait pour objectif de montrer que la négligence de ces deux notions peut avoir un impact direct sur la trésorerie et la stabilité de l'entreprise. La vie de l'entreprise en générale dépend des informations issues de la comptabilité.

Pour qu'une entreprise ait un système d'information comptable performant, elle doit utilisée au maximum toutes les informations comptables dans sa gestion. L'utilisation d'un logiciel comptable est le meilleur moyen de se procurer des informations fiables et pertinentes. En effet, les informations issues des états financiers constituent la base des différents systèmes d'évaluation de sa performance financière. La qualité de ses informations a donc une importance relative pour une amélioration de la performance financière. Ce qui confirme la première hypothèse émise : « **l'utilisation d'une comptabilité informatisée permet d'obtenir des informations de qualité** ». Une information pertinente et fiable conduit à de meilleures décisions ce qui par conséquent mène à une amélioration de la performance.

La responsabilité de l'administration fiscale est de vérifier l'exactitude de la déclaration des contribuables et le respect des lois en vigueur. L'inobservation de certaines prescriptions des textes fiscaux peut engendrer des sanctions fiscales assez graves. En effet, le non respect de ces textes défini une infraction loi ce qui soumet l'entreprise au paiement des amendes et pénalités correspondantes. Le redressement fiscal consiste à réviser les déclarations faites par l'entreprise, son existence prouve que l'entreprise a omis quelques détails non conforme aux textes. Celui-ci peut être réduit, voire même éviter, si l'on maîtrise les textes fiscaux. Ce qui

confirme la deuxième hypothèse: « **la maîtrise des textes fiscaux minimise le redressement fiscal** ».

Toutes ces mesures, pour être efficaces, doivent être aussi complétées par l'adaptation du personnel aux changements éventuels car la bonne exécution et le respect des textes dépendent de la compétence du personnel. Il doit avoir les connaissances nécessaires pour l'utilisation des logiciels et doit réaliser un travail extrêmement contraignant et pointu en matière de l'application des textes, accompagné d'un travail de paramétrage des logiciels afin d'adapter les traitements comptables aux règles fiscales.

L'informatisation de la comptabilité et la maîtrise des textes aussi bien appliqués soient-ils, ne peuvent fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs. L'atteinte des objectifs ne relève pas de la seule volonté de la société. Il existe en effet des limites inhérentes à l'utilisation du logiciel. Ces limites résultent de nombreux facteurs, notamment des incertitudes du monde extérieur, de l'exercice de la faculté de jugement ou de dysfonctionnements pouvant survenir en raison d'une défaillance humaine ou d'une simple erreur. Il faut garder à l'esprit que les informations fournies par une comptabilité informatisée est escompte d'erreurs. Elle peut être affectée par une erreur de paramétrage ou encore par de mauvaises imputations des charges.

Les informations issues de la comptabilité est d'une importance relative pour la survie de l'entreprise. Dès lors, une question se pose : « Comment peut-on exploiter ces informations pour une gestion optimale des ressources et emplois de l'entreprise ».

REFERENCES

Bibliographie

- BERNARD et Al, Dictionnaire économique et financier, édition Seuil, Paris, 1978 595p.
- CHAPPELLIER PHILIPPE « Profil de dirigeants et données comptables de gestion en PME », Revue Internationale PME, vol. 10, n° 1,165p
- DURAND DANIEL, *La systémique*, PUF "Que sais-je?" n°1795, 2010, 128p.
- EMMANUEL DISLE et JACQUES SARAF, Fiscalité Appliquée édition 93184 TOME 1, DUNOD Edition 1993
- GERARD DONNADIEU& MICHEL KARSKY, La systémique: penser et agir dans la complexité, Liaisons, 2002 p.270
- MONACO LAURENCE, Système d'information de gestion, 2è édition, GUALINO, LEXTENSO, 2012 ; 218p.
- YAICH R. « Fiscalité et performance de l'entreprise, rôle de l'expert-comptable », RCF N°52, 2001

Webographie

Définitions-Glossaire-Marketing/Question-filtre (<http://www.e-marketing.fr.htm>) Juin 2013

L'information financière ([http://www.trader-finance.fr/lexique-finance\).html](http://www.trader-finance.fr/lexique-finance).html)) Juillet 2013

Le système d'information comptable (<http://www.france-revision.fr/archives.htm>), Juin 2013

Fonction de la comptabilité (<http://www.comptabilite.awardspace.com.php>) Juin 2013

Les-entreprises investissent dans la gestion de la performance financière (<http://www.silicon.fr.html>) Juillet 2013

La Performance financière (<http://www.trader-finance.fr.html>), Juillet 2013

Fraude fiscale et évasion fiscale (<http://www.droit-finances.net>), Aout 2013

COURS

« Cours de comptabilité Générale », 1^{ère} et 2^{ème} Année ; Année Universitaire 2008-2009 ; 2009-2010 ;

« Cours de Fiscalité »; 2^{ème} Année, Année Universitaire 2009-2010 ;

« Comptabilité des sociétés », 3^{ème} Année, Année Universitaire 2010,2011 ;

« Comptabilité de groupes» ; 4^{ème} année, Année Universitaire2011/2012 ;

« Cours de Loi et Normalisation comptable », 4^{ème} Année, Année Universitaire 2011-2012.

TEXTES

Code Général des Impôts 2012

Guide annoté de Plan comptable générale 2005 ; Arrêté n°3169 du 14 Avril 2005

Guide de rédaction d'un mémoire de maîtrise (2000), Université de Tunis, Institut Supérieur de Gestion.

Annexe I : QUESTIONNAIRE

GENERALITES SUR L'ENTREPRISE

Statut de l'entreprise :

Secteur d'activités :

Objectifs :

Pouvez vous énumérez la valeur de votre CA ces 2 dernières années

COMPTABILITE DE L'ENTREPRISE

1. Existe –t-il une fonction destiné pour la comptabilité dans l'entreprise ?
2. Pouvez-vous exposer le déroulement de votre processus comptable ?
3. Quel logiciel comptable utilisez-vous ?
4. Pouvez-vous donner une description de votre logiciel ?
5. Quels avantages constatez-vous avec l'utilisation des logiciels comptables ?
6. L'informatisation du système comptable permet-il d'obtenir des informations utiles à la prise de décision ?
7. L'informatisation du système comptable permet-il d'obtenir des informations escomptes d'erreurs ?

FISCALITE

1. Avez-vous une fonction traitant la fiscalité ?
2. Qui est le responsable de votre déclaration fiscale ?
3. Quels sont les fréquences de paiement de vos impôts ?
4. L'entreprise a-t-elle déjà payée des amendes et pénalités ? Si oui pour quelle(s)raison(s)
5. Avez-vous déjà subit un contrôle Fiscal ? quel(s)en est la(s)cause(s) ?
6. Selon vous que faut-il faire pour faire face au contrôle fiscal ?

Annexe II : COMPTE DE RESULTAT PAR NATURE

DU 01/01/12 AU 31/12/12

LIBELLE DU COMPTE	2011	2012
Chiffre d'affaires	186 396 000,00	187 175 300,00
Production stockée	23 758 433,00	-78 207 033,00
I- Production de l'exercice	210 154 433,00	108 968 267,00
Achat consommés	190 258 391,92	94 627 179,00
Achat de marchandises	190 258 391,92	94 627 179,00
Variation de stocks de MP		
Fournitures		
Service extérieurs et autres consommations	4 765 786,41	1 123 646,15
Entretien et réparation		
Documentation		
Communications Internet		
Commissions bancaires	3 342 786,41	1 123 646,15
Autres : Transport et Dockers	1 423 000,00	
II- Consommation de l'exercice	195 024 178,33	95 750 825,15
III- Valeur ajoutée d'exploitation (I-II)	15 130 254,67	13 217 441,85
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00	0,00
Impôts et taxes		
Enregistrements		
Charges de personnel	13 129 314,73	11 601 719,07
Rémunération du personnel	11 419 152,00	10 267 008,00
Cotisation Cnaps	1 710 162,73	1 334 711,07
IV- Excédent brut d'exploitation	2 000 939,94	1 615 722,78
Dotations aux amortissements	0,00	0,00
V- Résultat opérationnel	2 000 939,94	1 615 722,78
Pertes de change		
Produits financiers		
VI- Résultat financier	0,00	0,00
VII- Résultat avant impôt	2 000 939,94	1 615 722,78
Impôts exigible sur résultat	1 251 980,00	1 255 876,50
TOTAL PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	210 154 433,00	108 968 267,00
TOTAL CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES	209 405 473,06	108 608 420,72
VIII- Résultat net des activités ordinaires	748 959,94	359 846,28
Amendes et pénalités		
IX- RESULTAT EXTRAORDINAIRE	0,00	0,00
X- RESULTAT NET DE L'EXERCICE	748 959,94	359 846,28

Annexe III : COMPTE DE RESULTAT PAR FONCTION

DU 01/01/12 au 31/12/12

LIBELLE DU COMPTE		2011	2012
	Chiffre d'affaires	186 396 000,00	187 175 300,00
	Coût des marchandises vendues	166 499 958,92	172 834 212,00
	MARGE BRUTE	19 896 041,08	14 341 088,00
	<i>Autres produits opérationnels</i>	0,00	0,00
	Variation de stocks de MP	0,00	0,00
	Intérêts bancaires-Gain de change	0,00	0,00
	<i>Charges administratives</i>	0,00	0,00
	Enregistrements	0,00	0,00
	<i>Autres charges opérationnelles</i>	0,00	0,00
	Variation de stocks de MP	0,00	0,00
	RESULTAT OPERATIONNEL	19 896 041,08	14 341 088,00
	<i>Charge par nature</i>	17 895 101,14	12 725 365,22
624	Transport de marchandises	0,00	0,00
625	Chargement-déchargement (dockers)	1 423 000,00	
627	COMMISSIONS BANCAIRES & AGIOS	3 342 786,41	1 123 646,15
641	SALAIRES ET APPOINTEMENTS	11 419 152,00	10 267 008,00
645	COTISATION CNAPS	1 710 162,73	1 334 711,07
681	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	0,00	0,00
	<i>Impôt exigible sur les résultats</i>	1 251 980,00	1 255 876,50
	RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES	748 959,94	359 846,28
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	748 959,94	359 846,28

Annexe IV : TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(METHODE INDIRECTE)

DU 01/01/12 AU 30/12/12

	Note	Exercice 2011	Exercice 2012
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net de l'exercice		748 959,94	359 846,28
Ajustements pour :			
- Amortissements et provisions		0,00	0,00
- Variation des Impôts sur le résultat			1 255 876,50
- Variation des stocks		23 758 433,00	-78 207 033,00
- Variation des clients et autres créances			
- Variation des fournisseurs et autres dettes		-60 946 322,01	-80 557 137,35
- Plus ou moins values de cession, nettes d'impôts		0,00	
<i>Flux de trésorerie générés par l'activité (A)</i>		-36 438 929,07	3 965 827,13
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Décassements sur acquisition d'immobilisations			
Encaissements sur cessions d'immobilisations		0,00	0,00
Incidence des variations de périmètre de consolidation		0,00	0,00
<i>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)</i>		0,00	0,00
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes versés aux actionnaires		0,00	0,00
Augmentation de capital en numéraire		0,00	0,00
Emission d'emprunt			
Remboursement d'emprunt ou dettes assimilés			
<i>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</i>		0,00	#REF!
Variation de trésorerie de la période (A+B+C)		-36 438 929,07	#REF!
Trésorerie d'ouverture		37 924 800,67	1 485 871,60
Trésorerie de clôture		1 485 871,60	5 451 698,73
Incidence des variations de cours des devises			
<i>Variation de trésorerie</i>		-36 438 929,07	3 965 827,13

Annexe V : BORDEREAU DE VERSEMENT D'IMPOTS

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

N°

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DU BUDGET

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

BORDEREAU DE VERSEMENT D'ACOMPTE PROVISIONNEL

DE

L'IMPOT SUR LES BENEFICES DE SOCIETE (1)

OU DE

~~L'IMPOT SUR LES REVENUS NON SALARIAUX (1)~~

ANNEE : 2012/2011

SEMESTRE :

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
N° d'identification fiscale :	N° statistique :
Raison sociale :	
Nom commercial :	
Adresse :	
CALCUL DE L'ACOMPTE	
A. Imposition de référence (Impôt du en N-1 au titre de l'année ou de l'exercice N-2)	: _____
B. Acompte brut : (Ax1/6)	: _____
C. A DEDUIRE : Acomptes perçus au cordon douanier (Joindre l'attestation délivrée par le Service des Douanes)	: _____
D. Montant à régler : (B-C)	: _____
A _____, le	
<i>Cachet et signature,</i>	
CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION	
Impôt pris en recette : _____ (Ariary)	Somme en lettres : _____
N° récépissé : _____	_____
Mode de paiement :	
<input type="checkbox"/> Espèces	
<input type="checkbox"/> Chèque	N° chèque : _____ Banque : _____
<input type="checkbox"/> Autres à préciser	

(1) Rayer la mention inutile

Annexe VI : REDRESSEMENT FISCAL DE LA SOCIETE

REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Tanindrazana-fahafahana-fandrosoana

ANNEXE

RECAPITULATION DE L'IMPOT SUR LES REVENUS :

Au cours de notre intervention, les infractions aux dispositions de l'article 01.01.10 du code général des impôts ci-après ont été constatées : insuffisance de chiffre d'affaires déclaré, déduction de certaines charges non déductibles fiscalement, ces infractions sont réprimées par l'article 20.01.54 du même Code.

	2010	2011
I- Redressement du Chiffre d'affaire		
Stock I (SI)	38 223 561,00	220 618 600,00
Stock F (SF)	220 618 600,00	244 377 033,00
Achats (A)	345 714 040,79	190 258 391,92
Coût d'achat (CA) = (SI) + (A) - (SF)	163 319 001,79	166 499 958,92
Chiffres d'affaires calculés (VC) = (CA) x (1 + 14%) marge moyenne compte tenu la différence qualité des marchandises (1er; 2nd choix ... déchets)	186 183 662,04	188 144 953,58
Ventes déclarées (VD)	186 050 000,00	186 396 000,00
Ecart à réintégrer (E) = (VC) - (VD)	133 662,04	1 748 953,58
II- Réintégration des charges non déductibles		
Ecart de chiffre d'affaires		
compte courant des associés :		
- primo; absence de PV enregistré définissant les conditions de financement de ce compte (montant à verser, intérêt, modalités de remboursement)	6 941 666,67	6 134 333,33
- secundo; ces associés n'ont aucune autre ressource leur permettant de financer leur compte sauf recette non déclarée d'une autre activité à MADAGASCAR, ou recette occulte provenant de l'extérieur		
docker: charge personnel extérieur à l'entreprise : non déclarée à l'IRSA; à réintégrer		950 000,00
transport de marchandises: fournisseur informel, sans nif et stat au moment de la prestation de service	-	867 000,00
TOTAL REINTEGRATION (R)	7 075 328,71	9 700 286,91
RESULTAT FISCAL DECLARE (RF)	6 029 217,00	5 690 818,00
RESULTAT FISCAL REDRESSE (3) = (1) + (2)	13 104 545,71	15 391 104,91
Base de redressement	13 104 000,00	15 391 000,00
IR correspondant (, 23% en 2010 et 22% 2011)	3 013 920,00	3 386 020,00
IR déjà payé	250 165,00	-
Acomptes déjà payés	1 136 555,00	1 386 720,00
Complément d'IR	1 627 200,00	1 999 300,00
Amende 40%	650 880,00	799 720,00
TOTAL A PAYER	2 278 080,00	2 799 020,00

Récapitulation		Principal	Amendes	Total
IR 2010		1 627 200,00	650 880,00	
IR 2011		1 999 300,00	799 720,00	
Total		3 626 500,00	1 450 600,00	5 077 100,00

DIRECTION GÉNÉRALE
DES IMPÔTS
5 077 100,00

TABLE DES MATIERES

Remerciements	
Résumé	
Sommaire	
Liste des abréviations	
Liste des tableaux	
Liste des figures	
Introduction-----	1
CHAPITRE I : Méthodologie d’approche et de recherche-----	5
SECTION 1 : Cadre d’études-----	5
1.1 Présentation de l’entreprise de validation-----	5
1.2 Justification de la zone d’étude-----	6
1.3 Caractéristiques d’une PME-----	6
1.4 Régime d’imposition-----	6
SECTION 2 : Revue de la littérature-----	7
2.1 Bases théoriques-----	7
2.1.1 Généralités sur la Comptabilité-----	7
▪ Définition de la comptabilité-----	8
▪ Fonction et rôle de la comptabilité -----	8
▪ Caractéristiques qualitatives de l’information financière-----	9
▪ Obligations comptables-----	10
▪ Pratique comptable-----	11
2.1.2 Généralités sur la Fiscalité-----	11
▪ Définition de la fiscalité-----	12
▪ Définition l’impôt-----	12
▪ Caractéristiques de l’impôt-----	12
▪ Les composantes de l’impôt-----	13
▪ Obligation fiscale-----	13

2.2 Notion sur la performance financière-----	14
2.3 La gestion financière et la performance-----	15
SECTION 3 : Collecte des données et leur traitement-----	15
3.1 Moyens de Collecte des données-----	16
3.1.1 Documentation-----	16
3.1.2 Visite d'Entreprise -----	16
3.1.3 Construction du questionnaire-----	17
3.2.3 Entretien-----	17
3.2 Méthodes d'analyse des données -----	18
3.2.1 Méthode hypothético-déductive-----	18
3.2.2 L'Approche Systémique-----	19
▪ Définition de l'Entreprise-----	19
▪ Définition d'un système -----	19
▪ L'entreprise vue comme un système-----	20
3.3 Limite de l'étude et chronogramme des activités-----	20
3.3.1 Limites de l'étude -----	21
3.3.2 Chronogramme des activités-----	21
CHAPITRE II : RESULTATS-----	23
SECTION I : Résultat sur la comptabilité-----	23
1.1 Système comptable utilisé-----	23
▪ description du logiciel-----	24
1.2 Organisation comptable-----	24
▪ Les opérations courantes-----	25
- Enregistrement des Produits-----	26
- Enregistrement des Charges -----	26
▪ Les opérations de fin d'exercice -----	27
-Etats financiers-----	28

SECTION II : Les aspects fiscaux	29
2.3 Gestion de l'IR et l'IRSA.....	29
▪ Procédures.....	29
▪ l'Impôt sur le revenu.....	30
▪ L'Impôt Sur les Revenus Salariaux et Assimilés.....	30
▪ Déclaration fiscale	32
2.4 le contrôle fiscal.....	32
Chapitre III : Discussions et Recommandations	34
Section 1 : Discussions	34
1.1 Utilité de l'information.....	34
1.2 L'organisation comptable.....	35
1.3 Système d'informatisation.....	35
▪ Avantages.....	36
▪ Inconvénients.....	37
1.4 Les erreurs fiscales pénalisantes.....	37
▪ les comptabilisations	37
▪ les déclarations.....	38
1.5 Lien entre comptabilité et fiscalité.....	39
Section 2 : Validation des hypothèses	40
2.3 Validation de la première hypothèse.....	40
2.4 Validation de la deuxième hypothèse.....	41
Section 3 : Recommandations	42
3.1 Recommandation sur la comptabilité.....	42
▪ Amélioration de la comptabilité.....	42
▪ Amélioration du système d'informatisation.....	42
▪ Une gestion financière pour une meilleure performance	43
2.4 Formation du personnel.....	43
3.2 Recommandation sur la fiscalité.....	44
▪ L'optimisation fiscale	44

▪ faire face au contrôle fiscal -----	45
Conclusion générale-----	48
Référence-----	I
Annexes-----	III
Table des matières-----	XIV